

Le Commerce

RADIO
TÉLÉVISION



ÉQUIPEMENT
MÉNAGER

Lisez
DANS CE NUMÉRO

ÉLECTRO-MÉNAGER

- Editorial : L'Administration va-t-elle tarifier les ventes à crédit ? 273
- Echos et nouvelles 274 et 278
- Fabrications étrangères 274
- Vendez des couvertures chauffantes 276
- La lumière noire et ses applications 278



- La page du S.C.R.E.M. 280

RADIO-TÉLÉVISION

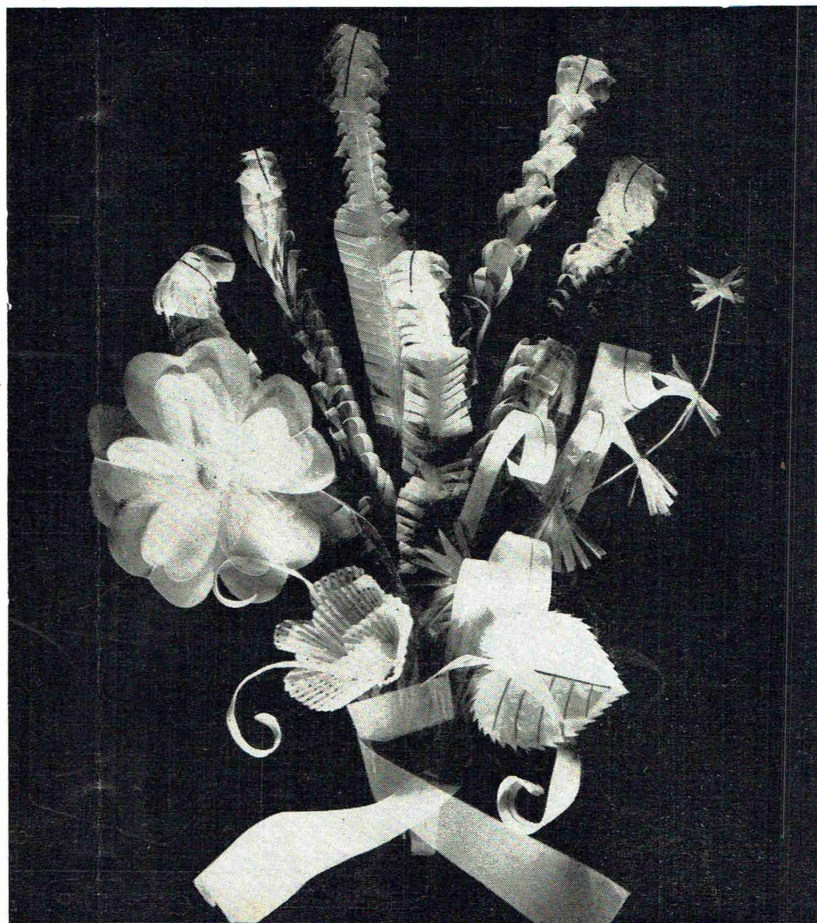
- L'apprentissage et l'enseignement technique dans les industries radio-électriques 281, 282 et 286
- Echos et nouvelles 281
- Télé-Service 284
- Ce que tout dépanneur doit savoir 285
- Nouvelles de l'étranger 286
- Dépannage des machines magnétiques 288 et 289
- Radio-Service 290

INFORMATIONS OFFICIELLES

- Informations économiques. 291 et 292
- Législation sociale 292
- Fiscalité 293



- Table des matières pour le 1^{er} semestre 1952 295 et 296
- Prix des lampes électriques 296
- Petites annonces 296
- Mots croisés radio-électriques .. 296



Bouquet de fleurs réalisé en matière plastique fluorescente pour lumière noire (voir notre article page 278).

(Doc. Mazda)

Pour son
40^{em} Anniversaire

GODY

lance une
MACHINE A LAYER
DE QUALITÉ
EXCEPTIONNELLE

ELLE FAIT BOUILLIR
RINCE ET ESSORE

AUCUNE PIÈCE
MÉCANIQUE EN CONTACT
AVEC LE LINGE



64.700⁰

FACILITÉS DE PAIEMENT

Sur ce prix de vente au détail, toutes taxes comprises, demandez-nous nos conditions de revente :

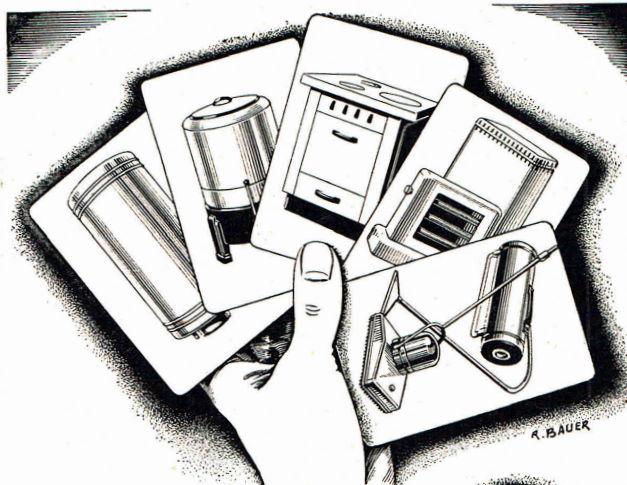


ETS GODY-RADIO

S. A. R. L. 15.000.000 de Francs

Usines à **AMBOISE** (I.-&-L.)

PUBL. RAPHY



A. BAUER

**VENTE
À
CRÉDIT
DES
APPAREILS
ÉLECTRO-MÉNAGERS**
PAR
CAUMUTELEC



AU SERVICE DE L'USAGER & DE LA PROFESSION

25, Rue de Léningrad — PARIS - 8^e — LA BORDE 01-22



LA
SENSATIONNELLE
MACHINE A LAYER
Supersonic

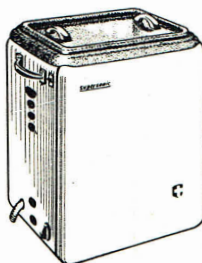
Enfin, une machine à laver à ondes soniques qui émerveille les spécialistes et révolutionne la vie des ménagères. Elle seule n'utilise pas le linge. Elle chauffe, fait bouillir son eau, lave en 15 minutes 3 à 6 kilos de linge sec, rince, essore. Branchement sur simple prise de courant. Consommation insignifiante.

Modèle A 6 :

6 kilos de linge sec.

Modèle B 3 :

3 kilos de linge sec.

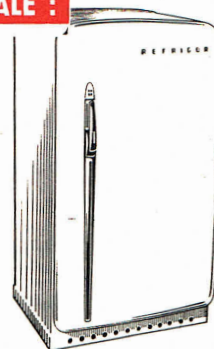


Refrigor

**TECHNIQUE SUISSE
DE PRÉCISION**

présente sa nouvelle gamme d'appareils à absorption. Ce bloc hermétique à absorption fonctionne sans bruit, sans usure et sans panne. Nombreux cubes de glace - Capacité : de 35 à 120 dm³.

GARANTIE SPÉCIALE DE 5 ANS



C^{IE} FRANCO-SUISSE

S. A. CAPITAL 226.650.000 FRANCS
ROYAL C^o S. A. ZÜRICH

16, rue La Boétie, PARIS 8^e - Tél. ANJ. + 89-35

USINES A ZÜRICH, PARIS, LONDRES, BRUXELLES, BARCELONE, MILAN, CAP TOWN, RIO DE JANEIRO

L'Administration va-t-elle tarifier les ventes à crédit ?

On ne peut guère s'étonner que le Ministère des Affaires économiques cherche à réglementer cette forme de vente, saisissant le prétexte d'abus fréquents dans les taux d'intérêts maxima consentis aux acheteurs pour paiements échelonnés.

C'est qu'en effet, le principe même de la vente à crédit est de permettre à l'acquéreur de se procurer immédiatement un article dont il ne règlera le montant que plus tard et par fractions.

Or, ce système évidemment tarit l'épargne, et c'est là où le bât blesse !... Nous voulons dire par là que l'Etat pour ses emprunts (bons du Trésor, etc...) regarde d'un mauvais œil un amenuisement quelconque des dépôts dans les caisses d'épargne ou aux comptes courants des établissements de crédit. Sa trésorerie n'en subit-elle pas finalement le contre-coup ?

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'Etat a toujours pour principe la primauté des biens d'équipement sur les biens de consommation.

LE COUT DES VENTES A CRÉDIT

En général, le taux d'intérêt demandé est de 15 à 20 0/0.

Le « Monde » du 4 janvier dit cependant que dans certains secteurs de l'économie, ce taux s'élève à 25 0/0 (récepteurs radiophoniques) et même parfois au-dessus de 40 0/0 pour les postes de télévision !...

C'est en se basant « sur ces abus » que le projet d'arrêté a vu le jour.

Ce projet assez touffu distingue les opérations de crédit et de recouvrement effectuées par le vendeur lui-même et celles assurées par une organisation spéciale de crédits.

Dans le premier cas, le vendeur doit justifier le coût du crédit, mais limité aux facteurs suivants :

- Frais d'enquête.
- Frais d'établissement des dossiers.
- Frais de réescompte et taxes.
- Impayés et frais de contentieux.

Dans le cas de l'intervention d'un organisme financier, le prix de vente ne peut être majoré que du coût du crédit demandé par l'organisme.

De toute manière, tout vendeur à tempérament aurait à afficher :

- 1°) Le prix au comptant de détail.
- 2°) Le prix à crédit.
- 3°) La durée de celui-ci.

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT EST-ELLE SOUHAITABLE DANS LES VENTES A TEMPÉRAMENT ?

Personnellement, malgré certains abus, nous ne le pensons pas !

Des expériences du même genre dans d'autres domaines démontrent surabondamment que la réglementation étatique possède toujours une certaine rigidité nuisant finalement au développement d'initiatives à encourager par ailleurs.

Nous voyons très bien, par exemple, l'Administration prévoyant des taux d'intérêts ne couvrant même pas les frais que nous avons énumérés plus haut et stoppant de ce fait l'essor souhaitable des ventes à tempérament.

Mais peut-être est-ce là, comme nous l'avons laissé entendre, le but cherché, après tout !...

G. D.

PUBLIÉ PAR

LES ÉDITIONS TECHNIQUES
ET PROFESSIONNELLES
G. DUFOUR

18 bis, VILLA HERRAN - PARIS (XVI^e)
C.C.P. 699-67 PARIS - Tél. : TRO. 22-82

ÉCHOS et NOUVELLES

Une coopérative de machines à laver

Une intéressante initiative a eu lieu dans le département du Maine-et-Loire. Il s'agit d'une coopérative de machines à laver créée dans la région de Saint-Florent-le-Vieil.

Les machines à laver ont été achetées à fonds commun par des agriculteurs et des artisans. Le lavage est fait à domicile, car la machine montée sur roues caoutchoutées est aisément transportable.

La dépense, paraît-il, est de l'ordre de 5 à 10.000 fr. par famille. Dans certains cas, d'ailleurs, les caisses d'A.F. ont avancé les fonds. Enfin une cotisation de cent francs par mois est versée par chaque sociétaire et est destinée aux petits frais d'entretien et de réparations des machines.



Les radioélectriciens ont intérêt, dans certaines régions, à servir de propagandistes à une formule viable seulement dans des régions peu ouvertes au progrès ou peu fortunées.

Articles ménagers et pouvoirs d'achat

On ne saurait trop insister sur les immenses débouchés en puissance de l'appareillage électro-ménager.

D'où vient donc la mévente actuelle ?..

La réponse est très simple malheureusement.

De la crise générale évidemment, mais surtout du manque de pouvoir d'achat de la plupart des Français...

La preuve ? Certains articles ménagers utiles aux prix abordables telles les « cafetières électriques » par exemple connaissent une belle vogue.

Les appareils aux prix relativement élevés tels les réfrigérateurs, cuisinières électriques, machines à laver, etc., ne se vendent plus guère qu'à crédit. C.Q.F.D. n'est-ce pas ?

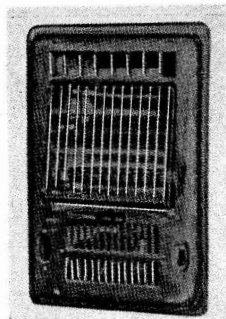
(Suite page 278)

Fabrications étrangères

Radiateur soufflant à encastrer

Ce nouveau radiateur soufflant est suffisamment plat pour être encastré dans une paroi en maçonnerie. Le bâti est en aluminium et contient les résistances incorporées dans des bâtonnets de céramique.

Le ventilateur est actionné par un moteur monophasé à autodémarrage par condensateur (induit en court-circuit) qui est placé au bas du ra-

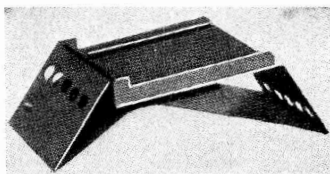


diateur. La partie encastrée est en tôle de fer galvanisée. L'air circule verticalement et s'échappe par les ouvertures supérieures.

On l'utilise dans des parois incombustibles. Production Markel Electric (U.S.A.).

Support de fer à repasser

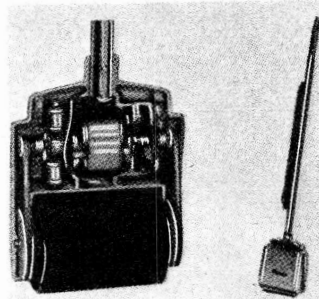
Ce support pliant est très pratique avec sa surface d'appui en Eternit de 5 mm d'épaisseur. L'encombrement sur la table est de



125 x 160 mm. La hauteur moyenne est d'environ 70 mm. C'est une production L. Monetti (Suisse italienne).

Cireuse extra-plate

Cette cireuse a été spécialement étudiée pour les petits appartements



ou les bureaux. Au repos la cireuse se replie dans le prolongement de l'axe et le manche est séparable. Le poids n'est que de 6 kg. Le porte-brosse est en aluminium fondu et la brosse a un diamètre de 12 cm et tourne, sous la charge normale, à 1 750 t/mn. Le moteur est universel.

Production Clarke-Michigan (U.S.A.).

Réchaud ou ventilateur, on ne sait

L'appareil oscillant Wittie est à la fois un radiateur et un ventilateur.



Son utilité s'adapte selon les saisons et il se déplace lentement sur 90 degrés dans les deux cas.

Ce nouvel appareil américain a une forme agréable et un décor essentiellement moderne.

LA COUVERTURE CHAUFFANTE

Jema
de luxe

EST ACTUELLEMENT LA PLUS
PERFECTIONNÉE DU MARCHÉ

DÉMONTABLE

LAVABLE

...conçue pour durer.

REVENDEURS, assurez-vous la
vente d'un article de confiance,
qui vous garantira une nouvelle
clientèle.

Documentation et conditions
sur demande

JEMA 40, R. de Paradis PARIS
Tél. PRO. 18-38

Garantie
2 ans

PUB. RAY

CH. GÉNIN

*sans pareille
sur le marché...
grande vente assurée!*



**La
HOTTEASPIRANTE
707**

répond parfaitement aux
besoins des ménagères :

ATELIERS

"AIR & FEU"

A. E. VIVEZ
ARGENTEUIL (S.-&-O.) Tél. ARG. + 13-93
demandez Notice AH 61

Très efficace,
(débit max. 200 m³/h, pression max.
15 mm), elle est de construction robuste
et son moteur blindé hermétique,
graissé pour 20.000 heures, ne néces-
site aucun entretien. Facile à poser,
peu encombrante, elle donnera à vos
clients entière satisfaction en suppri-
mant totalement buées et odeurs.

GARANTIE 2 ANS

VENTE FACILITÉE PAR
CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

Voici pourquoi...



les blocs cuisine

COMERA

en bois superémaillé au DUCO

sont faciles

à **vendre!**



Chaque détail des BLOCS-
CUISINE COMERA est
étudié pour éviter toute
fatigue à la ménagère :
évier à double cuve,
placards accessibles,
range-légumes bascu-
lant, range-poubelle, etc.

COMERA répond à la mode,
aux besoins et aux goûts
de votre clientèle : c'est la
cuisine où tout est facile...

*Comera est facile
à vendre.*

COMERA, grâce à une
publicité ininterrompue, crée
chaque jour de nouveaux
clients, dont les adresses
vous sont immédiatement
transmises...

*Comera vous aide
à vendre*

COMERA se préoccupe des
intérêts de ses concession-
naires et leur accorde une
remise importante.

Comera est plus intéressant à vendre

Il reste peut-être une concession libre
dans votre secteur. Demandez à COMERA
de vous envoyer tous les renseignements
utiles sur ses fabrications et ses conditions.

COMERA

134, RUE DE LA GARE A ERMONT (S.-&-O.)



Vendez des couvertures chauffantes

- N'hésitez pas à vendre des articles qui répondent aux goûts et aux besoins de la clientèle.
- L'attrait de la couverture chauffante est de satisfaire notre besoin de confort moderne, ne serait-ce que pour combattre rhumatismes, gripes, courbatures, etc...

C'est ce qu'ont bien compris les fabricants de couvertures chauffantes, baptisées à l'aide de vocables significatifs : « Euphorie », « Tentation », « Extase », « Béatitude », etc., etc.

Mais le problème n'est pas simple du fait qu'il s'agit précisément de satisfaire des sensations de confort personnelles (et qu'y a-t-il de plus déroutant dans chaque cas particulier ?), de répondre aux goûts de chacun en tant que pièce d'ameublement (couleurs, dimensions, nature des tissus) et de se comporter vaillamment contre l'éternel fléau que représente pour tout matériel électro-domestique une manipulation quotidienne et profane ; sans compter qu'existaient jadis des risques encourus par la proximité des éléments chauffants avec des matières inflammables.

Mais les couvertures chauffantes ont fait l'objet de plusieurs années de mise au point ayant abouti à une certaine diversité de solutions et variété de prix.

A vous de convaincre votre clientèle qu'une couverture chauffante ne doit pas être considérée comme dangereuse a priori. Faites valoir sa

D'une manière générale, le rôle de la couverture chauffante est de réchauffer et de déshumidifier le lit

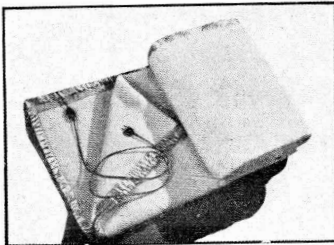


La couverture chauffante « Euphorie » et sa mascotte.

avant de s'y installer, résultat atteint en un temps maximum de 20 à 25 minutes.

Certains modèles permettent de produire la chaleur durant la nuit grâce à un régime de fonctionnement très modéré (« Catherm »).

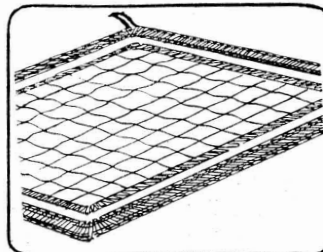
Plusieurs modes d'utilisation sont d'ailleurs possibles à l'aide d'un système de réglage (Vedette « Etoile », Irga).



La couverture chauffante « Eletex ».

fabrication soignée, sa simplicité d'emploi, les précautions à prendre qui restent dans le cadre normal des préoccupations ménagères habituelles.

On peut considérer actuellement que toutes les préférences peuvent être satisfaites, et sachez utiliser la variété des modèles pour emporter la décision du client.



Le modèle de chez « Jidé ».

D'autre part, deux conceptions différentes sont à remarquer : dans un cas, la couverture ne constitue

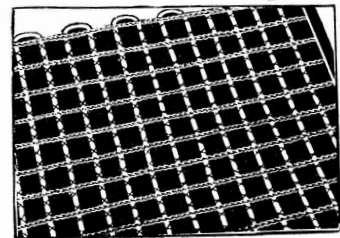
qu'une seule partie avec l'élément chauffant incorporé.

Dans l'autre, la partie chauffante est placée à l'intérieur d'une enveloppe séparable (Air-Aile).

La nature des tissus et le mode de fabrication sont d'ailleurs loin d'être uniformes, depuis la bonne couverture de laine (California) jusqu'au tissu léger (Dramagic, Tentation).

L'ingéniosité des fabricants va jusqu'à présenter des modèles dans lesquels le fil chauffant est incorporé dans le tissage (Catherm, Bélierex).

Une autre solution est celle du cordon chauffant dont l'emploi offre des possibilités variées (Jidé).



Les 115 m. de fils chauffant « Filécho ».

Techniquement parlant, le problème est dans la réalisation de la résistance chauffante, de grande longueur pour un échauffement relativement peu élevé et très réparti (maximum de 0,6 à 0,7 watts par décimètre carré), et dans la sécurité, pour laquelle les fabricants utilisent parfois des systèmes de régulation par thermostats incorporés dans le circuit chauffant (Jema).

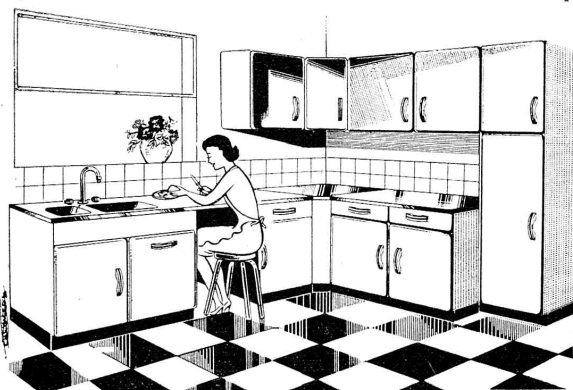
Une solution intéressante mais un peu plus onéreuse est donnée par l'emploi de fils résistants en alliages spéciaux qui assurent une semi-régulation automatique, grâce à la propriété qu'ils ont d'être à variation d'intensité en fonction de la température (Tisselec, Air-Aile).

Tous ces aspects variés sont pour vous autant d'arguments de vente suivant l'acheteur, votre meilleure publicité étant dans la satisfaction d'une clientèle de plus en plus intéressée par la couverture chauffante.

LES BLOCS JUXTAPOSABLES

OYO
BLOCS CUISINE

Marque déposée



SONT LES ÉLÉMENTS INDISPENSABLES DE LA CUISINE MODERNE

Nos blocs particulièrement robustes sont étudiés pour assurer confort et commodité.

Ils répondent aux besoins réels et aux goûts de votre clientèle.

Chacun des éléments répond à un usage bien défini.

Recouverts d'un super-émail blanc ils resteront toujours propres et nets; vous n'en aurez jamais de reproche, au contraire ils vous assureront une bonne publicité.

Nos prix sans concurrence, les remises que nous vous consentons vous assurent de substantiels bénéfices

PRIX DE DÉTAIL

BLOCS DU HAUT		
Hauteur : 60 — Profondeur : 36		
H 50, largeur 0,50 m	15.315	
H 100, largeur 1 m	23.130	
HC (coin), profondeur 0,60 m	17.080	
ARMOIRE À BALAIS		
Hauteur 210 — Profondeur 36		
ARBA 50, largeur 0,50 m deux portes	33.650	
ARBA 100, largeur 1 m quatre portes	56.200	
BLOCS DU BAS		
Hauteur 80 à 90 — Profondeur 56		
B 50, largeur 0,50 m 1 tiroir	26.955	
B 50 TT 100, largeur 0,50 m avec table de travail 1 m	29.170	
B 100, largeur 1 m 2 tiroirs	40.220	
B 100 TT 150, largeur 1 m avec table de travail 1,50 m	43.435	
BC (coin), prof. 0,60 m couvercle au dessus	25.015	
EV 100, bloc-évier 1 m céramique	42.265	
EV 100, bloc-évier 1 m inoxydable	62.185	
Suppl. pour tiroir à légumes (TL) ou vide-ordure (VO)	1.800	

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE.

LOGISCLAIR 114, Av. Paul Vaillant Couturier
KREMLIN-BICÊTRE Seine • Tél. : ITALIE 14-98

AGENTS, REPRÉSENTANTS
DEMANDÉS TOUTES RÉGIONS

Publi SARP

DEVENIR DISTRIBUTEUR SATAM PRESTCOLD

OUI...
parce que



Ce sont des Réfrigérateurs Ménagers construits en France par SATAM qui a 3/4 de siècle d'expérience dans l'Industrie du Froid.

Ils sont équipés du groupe hermétique - PRESTCOLD G. B. - (la plus grande production anglaise de Réfrigérateurs).

Vous serez donc sûr de satisfaire pleinement votre Clientèle en vendant le SATAM-PRESTCOLD, d'autant que : SATAM possède un standing financier et Technique qui donnera toute confiance à vos Clients.

SATAM assure pour vous la garantie de 5 ans, par son réseau complet de concessionnaires, tous Techniciens frigoristes qualifiés.



2 MODÈLES
145-210 LITRES
ENCOMBREMENT
RÉDUIT EN PLAN

SATAM
Froid

Société Anonyme au Capital de 364 Millions
17 BIS BD PASTEUR, PARIS-XY-SUF. 19-01

Le créateur de la résistance pour couverture chauffante

Présente :



3 Solutions AU PROBLÈME DE LA Couverture Chauffante

1 LE CORDON CHAUFFANT « Jidé »
Permet de confectionner soi-même et très facilement une couverture chauffante

2 LE CHAUFFE LIT FILET « Jidé »
Peu encombrant, très léger, facilement transportable
Résistance incassable boudinée en spirale par procédé "brévété"

3 LA COUVERTURE CHAUFFANTE « Jidé »
Confortable, pure laine de belle qualité.
Sécurité garantie. Quatre teintes ciel, rose, vert, or

TROIS SÉRIES DE PRIX

suivant les possibilités de vos clients

REPRÉSENTANTS DÉPOSITAIRES :

GRENOBLE : M. CHARLAS, 3, r. Casimir-Brenier
LILLE : M. DELEBARRE, 42, rue de Beuvignat
LYON : M. PAULT, 36, rue Dubois
M. BOUCHARLAT, 10, pl. des Célestins
MARSEILLE : M. BRANCHE, 184, rue Paradis

PARIS : M. SIMON, 6, square G.-Fauré
ROUEN : M. VALLAS, St-Jacques-Darnetal
VICHY : M. ARNOULT, Palais des Parcs, square Leclerc.

« Jidé » 66, Rue François-Chénieux
LIMOGES (Hte-Vienne) - Tél. 41-80

POUR LA PRÉSENTATION DE VOS VITRINES...

La lumière noire et ses applications

De plus en plus, l'éclairage des vitrines fait l'objet de soins attentifs et ce n'est pas sans raison.

Les effets obtenus suivant la nature et la couleur des objets exposés, leur pouvoir d'absorption, la nature, l'intensité, et l'emplacement des sources lumineuses, ont des conséquences extrêmement sensibles sur l'attirance de la clientèle.

Des résultats très heureux ont été obtenus en maints endroits à l'aide de sources lumineuses à incandescence, à fluorescence, et mixtes.

logue à ceux utilisés pour l'éclairage.

Dans ce dernier cas, la différence provient de la composition du revêtement tapissant l'intérieur du tube.

Présentation du stand E.d.F. à la dernière Foire de Paris. Le personnage, grandeur nature, est stylisé par du fil de fer recouvert de peinture fluorescente et habillé de tissu spécialement traité.

(Doc. E.d.F.)



Dans tous les cas, les foyers lumineux sont judicieusement dissimulés et toute cause d'éblouissement supprimée.

On comprend dès lors l'intérêt de la « lumière noire », ou « lumière noire » pour l'éclairage des vitrines. Le principe consiste à soumettre à l'émission d'un rayonnement ultra-violet, donc invisible, un corps dit « fluorescent », c'est-à-dire possédant la propriété de s'irradier sous l'effet du rayonnement.

La source émettrice est réalisée soit par une décharge électrique dans de la vapeur de mercure à haute pression à l'intérieur d'une ampoule en verre à l'oxyde de nickel, soit par un tube fluorescent ana-

On arrête définitivement la lumière visible à l'aide d'un verre spécial dit « verre de Wood ».

De nombreux produits, qui se trouvent aisément dans le commerce, sont « fluorescents » (encres d'imprimerie, peintures, gouaches, vernis, verres, matières plastiques, papiers, tissus...).

Notre photo de couverture montre un bouquet de fleurs décoratives pour vitrines spécialement traitées pour la lumière noire.

La lumière noire donne donc lieu à l'éclosion de nombreuses nouveautés intéressantes et ouvre un champ d'action non négligeable aux électriciens et décorateurs.

ÉCHOS et NOUVELLES

(SUITE DE LA PAGE 274)

Chauffe-eau chez les coiffeurs

Un modèle qui convient particulièrement bien pour l'emploi dans les salons de coiffure est le chauffe-eau électrique vertical de 10 à 15 litres à chauffage accéléré.

Le corps du chauffe-eau est calorifugé et le thermostat étant réglé pour 75°C, cette température est généralement atteinte en moins de cinq heures. La puissance usuelle est de l'ordre de 600 watts.

M. Tournier indique dans « Les Cahiers des Métiers » que l'on peut soutenir pour un shampoing de dames cinq litres d'eau à 75°C et retrouver la pleine réserve d'eau chaude équivalente après une demi-heure d'attente environ.

Et pour les grands salons de coiffure, il est préférable de recourir aux modèles à accumulation de 200 litres et plus car le chauffage se fait généralement en huit heures sur le courant de nuit à des conditions très économiques.

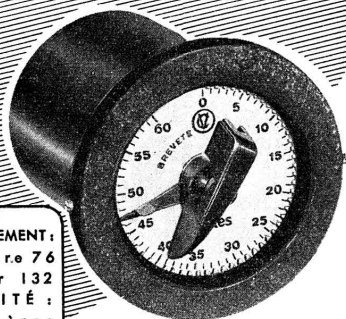
La puissance consommée est de 10 kWh pour produire 100 litres d'eau chaude, et comme l'on peut admettre 10 litres d'eau à 370°C par shampoing la consommation de courant n'est guère que de 500 Wh par cliente aux tarifs spéciaux fort intéressants pour cette application.

La cuisine à haute fréquence

Bien qu'ils ne passent pas pour être de fameux cuisiniers, les Américains ont fait de louables efforts pour étudier la cuisson des aliments sur des échantillons de végétaux placés dans un condensateur à électrodes planes. Les essais ont porté sur des pommes, des pêches, des carottes et des pommes de terre. A la température de 25°C, ces denrées ont à peu près la même conductivité : à la fréquence de 1 kc/s 3×10^{-4} siemens par centimètre ; à celle de 40 Mc/s, 5×10^{-3} siemens par centimètre. On doit chauffer l'aliment congelé de manière que toutes ses parties soient à chaque moment à la même température. Il faut éviter que certaines régions soient cuites alors que les autres sont encore gelées, ce qui peut se produire en raison de la fréquence et de la constante diélectrique de l'eau. La conductivité des carottes sèches n'est que 0,0001 de celle des carottes crues, en raison de la réduction de l'eau dans le rapport de 80 0/0 à la fréquence de 30 Mc/s. Lorsqu'on chauffe l'aliment de — 80° à + 30°C, la conductivité augmente progressivement, mais au point de fusion de la glace elle prend un accroissement très rapide. Puis, jusqu'à 30°C, la conductivité augmente de 2 0/0 par degré centésimal. Ces données permettent aux cuisiniers à haute fréquence de mettre en équations le problème de la cuisson. Cette technique a d'importantes répercussions aussi bien en pharmacie qu'en bromatologie. (D'après Shaw and Galvin, Proceedings IRE.)

MINUTERIE 143

TEMPORISÉE A MOTEUR
SYNCHRONÉ - A RÉARMEMENT MANUEL



ENCOMBREMENT:
diamètre 76
longueur 132
CAPACITÉ:
10 ampères
Sous 110 Volts
alternatifs

TEMPORISATION DE 6' à 24 h.

CROUZET & C^{ie}
MÉCANIQUE HORLOGÈRE

VALENCE S/RHON, RUE J. J. ROUSSEAU - TÉL. 37-17 et 37-18
PARIS, 16, RUE DU PONT-AUX-CHOIX (3^e) - TÉL. ARC. 88-91

Vous vendrez
FACILEMENT
LE MOINS CHER
LE PLUS PERFECTIONNÉ
des **RASOIRS ÉLECTRIQUES**
LE REMARQUABLE
"RB" licence suisse
SANS GRILLE

Une démonstration
il est **VENDU !**
il rase **VITE** et **BIEN**

GROS : 33, RUE VOLTAIRE, PUTEAUX (Seine) - LON 19-96

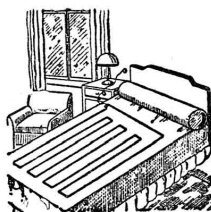
Sans grille!



LE RASOIR ÉLECTRIQUE LE PLUS PERFECTIONNÉ
RASE DE PRÈS



LES RÉSISTANCES "Jidé"



permettant de confectionner soi-même,
très facilement, une

COUVERTURE CHAUFFANTE

livrées complètes, en boîtes, avec certi-
ficat de garantie et notice de montage

60 w.	75 w.	100 w.	120 w.
8 m.	10 m.	14 m.	16 m.
680 fr.	760 fr.	975 fr.	1.100 fr.

J. Degois LIMOGES (Hte.-V.)
66, r. François-Chenieux

Le Créateur de la Résistance pour Couverture

Publi SARP

ADRESSEZ VOUS
A UN SPÉCIALISTE
POUR L'INSTALLATION
DE VOS ANTENNES

R.E.T. 10 RUE PERGOLESE
PARIS 16^e - KLE 00-27

Pour votre documentation
Pour votre prospection
Pour votre publicité

LE PLUS
ANCIEN
ANNUAIRE
DE VOTRE
PROFESSION

L'Edition
1952

a paru

PRIX :
750 francs

HORIZONS DE FRANCE
ÉDITEURS

39, rue du Général-Foy
PARIS-8^e

Tél. : LABorde 76-34
C. C. P. Paris 769.32

- 279 -

LA PAGE DU SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE RADIO-TÉLÉVISION ET DE L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER 18, Rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e) - Chèque Postal, Paris 4.553-33

LA REPARTITION DES LONGUEURS D'ONDE

Faisant suite à la lettre, émanant de la Corporation du Bas-Rhin, que nous avons publiée dans notre Revue de décembre (page 257), et dont nous avions saisi le Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Française, nous reproduisons ci-dessous, la réponse que nous a adressée M. Porché :

Radiodiffusion et Télévision Françaises

Direction
des Services Techniques

D/T/10

Paris, le 5 janvier 1953.

Monsieur le Président
du Syndicat National du Commerce
Radioélectrique et de l'Équipement
Ménager,

18, rue Godot de Mauroy,
Paris (9^e)

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 décembre, me transmettant une lettre de la Corporation Obligatoire des Patrons Radioélectriciens du Bas-Rhin, relative aux difficultés dues à l'encombrement des gammes de fréquences affectées à la radiodiffusion.

Nul n'est mieux placé que moi pour connaître ces difficultés, malheureusement je ne puis partager l'opinion exprimée par la Corporation des Patrons Radioélectriciens du Bas-Rhin sur l'opportunité et l'efficacité d'une révision des plans de répartition des longueurs d'ondes entre les stations de radiodiffusion.

Certes, le plan actuel est loin d'être parfait, mais il est vain d'espérer que, compte tenu du développement de la Radiodiffusion en Europe depuis 1939 et des circonstances politiques, on puisse établir un Plan satisfaisant sans augmenter le nombre des longueurs d'ondes à utiliser par les services de radiodiffusion. Or, d'une part, les gammes actuelles de radiodiffusion ne seront pas augmentées, d'autre part, la réduction du nombre des longueurs d'ondes moyennes utilisées par chaque pays européen ne sera envisageable que lorsque certains services sur ondes moyennes pourront être effectués sur les ondes métriques ; pour l'instant, l'abandon par la France de quelques-unes des longueurs d'ondes qu'elle utilise est impossible car il aurait pour conséquence de diminuer sensiblement la qualité du service assuré à l'auditeur français et à réduire le nombre des programmes régionaux si appréciés des auditeurs.

Je signale, à cette occasion, que la Radiodiffusion-Télévision Française élabore :

- 15 programmes régionaux différents,
- 3 programmes nationaux
- et 3 programmes en Algérie (français, arabe, kabyle) et non 7 programmes com-

me l'indique la lettre qui vous a été adressée.

Certes, les ondes moyennes ne permettent plus, dans leur ensemble, d'assurer un service de caractère international. Aussi bien, les pays européens en ont-ils eu conscience et réservé ces ondes pour les services nationaux à l'intérieur de leurs frontières. Lorsque tout ou partie de ces services nationaux pourra être assuré par des émissions sur ondes métriques, peut-être sera-t-il alors possible de réserver les ondes moyennes pour des émissions de caractère international. Mais cette nouvelle étape de l'évolution radiophonique n'est pas encore atteinte ; d'ailleurs, il n'est pas certain que l'utilisation systématique du rayonnement indirect d'émetteurs plus ou moins éloignés soit susceptible de satisfaire l'auditeur qui réclame certes moins de brouillages, mais encore des niveaux de réception suffisamment élevés pour lutter contre les parasites industriels et tolère difficilement le fading et les distorsions.

Pour sa part, la Radiodiffusion Française s'est efforcée, précisément, depuis quelques années, d'améliorer les conditions de réception de ses programmes dans le territoire métropolitain et je pense que, dans l'ensemble, de substantielles améliorations à cet égard ont été obtenues. Malgré l'accroissement considérable du nombre et de la puissance des émetteurs européens, il est heureux de constater que la majorité des longueurs d'ondes françaises ont pu garder une qualité qui classe certaines d'entre-elles parmi les meilleures du spectre actuel. C'est ainsi que les longueurs d'ondes de Strasbourg, Lille, Lyon, Toulouse, Rennes, Paris, sont demeurées quasiment exclusives, fait tout à fait exceptionnel dans la gamme des ondes moyennes 1952. Je ne pense pas que l'auditeur français doive s'en plaindre. Je comprendrais donc mal une initiative de la Radiodiffusion Française qui consisterait à sacrifier ses propres émissions afin de contribuer à une meilleure réception des émissions étrangères en France ; de plus, cette contribution se révélerait vaine dans l'ambiance internationale actuelle.

En conclusion, il est trop tôt actuellement pour pouvoir envisager des solutions efficaces, en vue d'une amélioration générale de la qualité des services effectués sur les ondes moyennes et longues ; je pense, par ailleurs, qu'il est urgent que l'utilisation des ondes métriques permette de remédier au manque de longueurs d'ondes disponibles et que ce n'est qu'après le développement d'une audience suffisante dans le domaine des ondes métriques qu'un réaménagement de la répartition des longueurs d'ondes entre les pays pourra être envisagé avec un minimum de chances de succès.

Je serais très heureux, Monsieur le Président, de m'entretenir avec vous de cette question et vous prie de croire à l'expression de mes sentiments distingués. »

Le Directeur Général
de la Radiodiffusion et
Télévision Françaises,
signé : W. PORCHE. »

AFFILIATION AU S.C.R.E.M. DES CORPORATIONS OBLIGATOIRES DES PATRONS RADIOÉLECTRICIENS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Une nouvelle étape vers la réalisation de l'unité syndicale vient d'être franchie.

Les Corporations Obligatoires des Patrons Radioélectriciens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont décidé, au cours de leurs Assemblées générales tenues les 17 novembre et 12 décembre 1952, leur affiliation au S.C.R.E.M.

Nous sommes particulièrement heureux de la décision intervenue qui témoigne de l'esprit de solidarité de nos confrères d'Alsace dans la défense de nos libertés professionnelles.

Nous présentons à cette occasion, nos félicitations et nos remerciements à MM. Amstutz et Moll, Présidents respectifs de ces deux importants groupements, pour la contribution qu'ils ont apportée à la conclusion de ces accords.

AU CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE

A l'Assemblée générale du Conseil National du Commerce, divers problèmes importants ont été examinés... sans recevoir de solution positive.

Entre autres ont été effleurés celui des marges commerciales, des abus que favorisent certains modes de distribution (carnet d'achats), des fraudes auxquelles donnent lieu les ventes avec prime, des heures de travail (au point de vue social et du point de vue du consommateur), de la politique fiscale (réforme en cours de discussion au Parlement, répression de la fraude), de la politique du Crédit, de la politique monétaire (pas de dévaluation).

CAUSERIES RADIOPHONIQUES

A la demande des organisations professionnelles, une émission consacrée au commerce aura lieu les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, à 7 h. 55, sur la chaîne nationale dans le cadre de la chronique économique R.D.F.

La première émission était prévue pour le 9 janvier, la seconde aura lieu le 23.

Les adhérents du S.C.R.E.M. sont priés de se mettre à l'écoute et de faire part de leurs observations.

NECROLOGIE

C'est avec peine et émotion que nous avons appris le décès, dans sa 87^e année, de M. Emile GUTH, père de notre sympathique président. Dans cette douloureuse épreuve, nous adressons à M. Jean GUTH nos très sincères condoléances.

RADIO-TÉLÉVISION

DANS LES INDUSTRIES RADIOÉLECTRIQUES

Apprentissage et enseignement technique

Parmi les nombreuses tâches qui incombent aux organisations industrielles, l'une des plus importantes est incontestablement celle de l'enseignement professionnel.

A la Fédération nationale des Industries radioélectriques et électroniques (S.N.I.R.), cette tâche est assurée par la Commission d'Enseignement technique présidée par M. J. Demonet, qui est aussi président de la XII^e sous-commission (Radioélectricité) de la Commission nationale professionnelle consultative de la Métallurgie, à la Direction de l'Enseignement technique.

La Commission d'Enseignement technique du S.N.I.R. a pour objet l'organisation des cours professionnels et de l'apprentissage, la préparation aux examens des C.A.P. (monteur-câbleur en radio et radioélectricien) et du brevet professionnel, l'élaboration des programmes en accord avec la Commission nationale, la collecte des fonds de la taxe d'apprentissage et la répartition de ces fonds.

L'organisation actuelle prévoit :

a) Formation d'ouvriers professionnels :

— Certificat d'Aptitude professionnelle de Monteur-Câbleur en Radioélectricité (Arrêté du 13/11/51).

— Certificat d'Aptitude professionnelle de Radioélectricien (Arrêté du 13/11/51).

b) Formation d'agents techniques :

— Brevet professionnel de Radioélectricien (Arrêté du 8/11/51).

Des fascicules mis en vente au Bulletin officiel de l'Education nationale, 13, rue du Four, Paris (6^e) donnent le détail des programmes et des règlements d'examen, indiquant les horaires et l'équipement nécessaire.

Le tableau synoptique de la page 282 donne le schéma de l'enseignement professionnel dans les Industries radioélectriques et électroniques.

Pour le **Radioélectricien**, le programme est sensiblement le même que celui fixé par arrêté du 25/8/49.

Pour le **Monteur-Câbleur en Radioélectricité**, le programme est beaucoup plus axé sur la pratique. Les premières épreuves selon ce programme seront passées en juin 1953.

Pour l'**Agent technique**, le cycle d'études, qui est d'environ deux à trois ans à partir du C.A.P. de Radioélectricien, peut être assuré au moyen de **cours de promotion du travail** donnant : instruction générale, technique et pratique. Le brevet de radiotechnicien, analogue au **brevet professionnel de radioélectricien**, répond à une formation entièrement scolaire.

Cours professionnels du S.N.I.R.

Ces cours, organisés par le S.N.I.R. avec la Collaboration de la Chambre de Commerce de Paris, sont donnés aux Ateliers-Ecole, 245, avenue Gambetta, Paris (20^e), (métro Porte des Lilas). Ils sont gratuits et obligatoires (Loi Astier) pour les apprentis sous contrat. Leur durée est de trois ans (en principe de 14 à 18 ans). Il existe en outre une année préparatoire. Pendant l'année scolaire, les élèves viennent trois fois par semaine de 17 h. 45 à 19 h. 45 et le samedi toute la journée, au total 14 h. par semaine. Pour l'inscription de l'élève et la constitution du dossier, prière de se renseigner à l'école.

(Suite page 283)

Echos et Nouvelles

Nombre de téléviseurs en service

Le Secrétariat à l'Information fait savoir qu'au 30 juin 1952, le nombre des téléviseurs déclarés en France était de 18 634.

Réseau de télévision belge

Un crédit de 135 millions de francs belges a été voté pour l'installation du réseau de 1952 à 1954. La station de Bruxelles commencera ses émissions en mars 1953. Celles d'Anvers et de Liège, en septembre 1953 (Le Soir).

Télé-Sarrebruck

L'émetteur de télévision de Sarrebruck, qui travaillera conformément aux normes françaises, recevra la modulation du faisceau hertzien Paris-Strasbourg, par l'intermédiaire de la dérivation sur Metz et Sarrebruck.

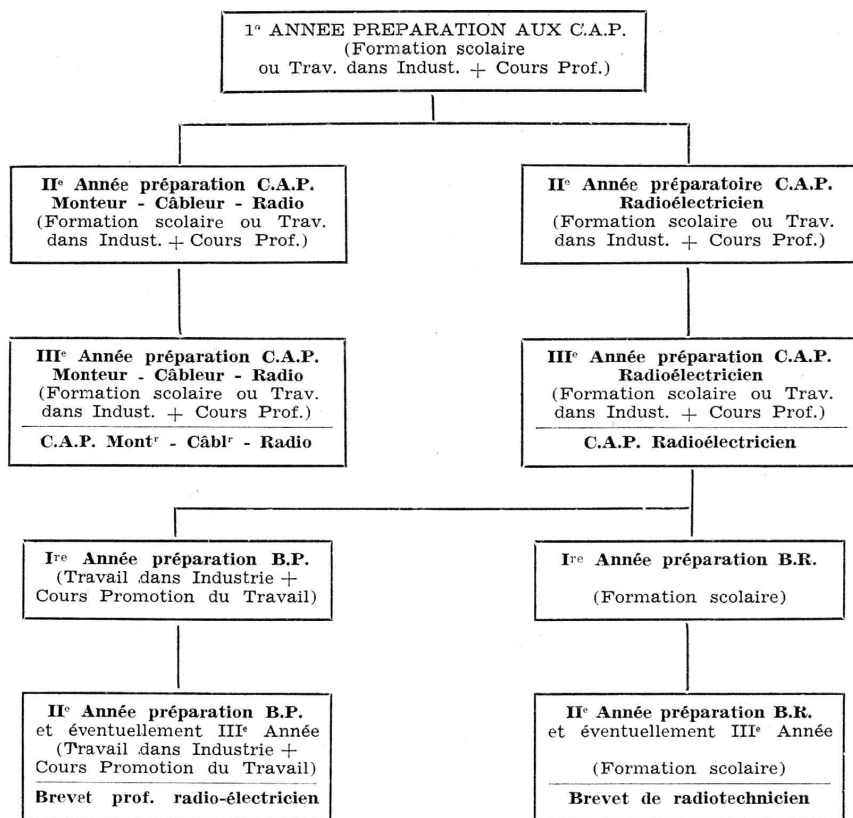
Suivez le guide... magnétique

La gent des guides de musée est en voie de disparition. Because : concurrence effrénée du magnétophone. La démonstration vient d'en être donnée aux Parisiens après qu'elle eût convaincu les habitants d'Amsterdam. La Bénédicte de Fécamp a transporté pour une quinzaine ses trésors à la Galerie Royale. Le visiteur y est naturellement attiré par les œuvres spécialement éclairées par un projecteur. Au moment même où il regarde, des haut-parleurs se mettent à lui raconter l'histoire du chef-d'œuvre. Ainsi la vérité est-elle rendue entièrement automatique. Les techniciens sont autorisés à soulever le rideau qui donne accès à la salle technique et à contempler les magnétophones en fonctionnement, ainsi que le tableau aux centaines de commutations commandant l'éclairage des œuvres d'art. Une installation analogue de grande envergure a été réalisée en juin 1951 à la Bénédicte de Fécamp, visitée chaque année par plus de 80 000 personnes.

L'apprentissage et l'enseignement technique dans les industries radioélectriques

(Suite de la page 281)

TABLEAU SYNOPTIQUE RÉSUMANT LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES RADIOÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



NOTA. — La réglementation de la partie en pointillé, du ressort exclusif du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, est en voie d'achèvement.

(Suite page 286)

Toutes les ANTENNES de TÉLÉVISION

POUR CHAQUE PROBLÈME
NOUS TROUVERONS LA
SOLUTION QUI VOUS
DONNERA SATISFACTION

7 modèles éprouvés
à votre disposition

FABRICATION
ENTIÈREMENT LAITON
supprimant toute corrosion
CONSTRUCTEUR - INSTALLATEUR

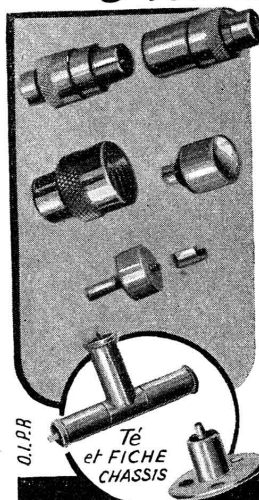
SYMA

89, RUE S^TMARTIN-PARIS-TEL-ARC 53-42

Publi SARP

PERENA

Fils et câbles



FICHE COAXIALE
"STANDARD R 2"
A rupture d'impédance
compensée.

Avec guide et serre-câble
Une seule soudure
sans contact avec
l'isolant polythène
Entièrement démontable
Contacts argentés
Interchangeable avec les
anciennes fiches des
Grandes Marques
Agréé par la plupart
des constructeurs
Existe en fiche châssis "TE"

FABRICATION FRANÇAISE

PERENA

48, B^{ld} VOLTAIRE - PARIS XI - VOL 48-90
DÉPOSITAIRE S.A. PORTENSEIGNE
82 RUE MANIN PARIS 19 - BOT 31-19

Satisfaire votre clientèle...

un appareil sortant
de l'ordinaire cor-
respondant à la de-
mande de la clien-
tèle - Pratique,
étudié technique-
ment, construc-
tion impeccable :
le RADIOFIL 201.

Pour Revendre :



Pour Construire :

la Platine seule de
l'appareil ci-dessus
avec oscillateur
Tête et bras P. U.
Modernisera vos
ensembles Radio
Phono.



ETS COLDEBOEUF

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF des Ateliers
de Constructions Electriques de CHARLEROI
Sté Anonyme au Capital de 1 milliard de Frs Belges

46, rue de la Tour - PARIS (16^e)

TRO. 54-76

CONTESSE F. 1031

N° 8

TÉLÉ-SERVICE

LES " RÉJUVÉNATEURS "

Entretien, essais et remplacement de tubes cathodiques

Dans certains cas, le mauvais rendement d'un téléviseur imputé au châssis peut être causé par l'usure du tube cathodique ou par un mauvais fonctionnement de la T.H.T. (très haute tension).

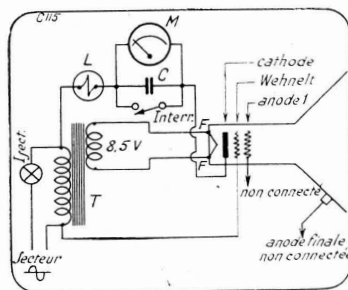


Fig. 1

Si l'image est peu contrastée, il est bon de se renseigner sur l'âge du tube cathodique. Sa date de mise en service peut être demandée au propriétaire du récepteur.

Le type du tube renseigne également sur son âge, d'une manière approximative. Ainsi un tube de 22 cm de diamètre date certainement de quelques années...

Au bout d'un an de fonctionnement, soit un millier d'heures, le tube « a le droit » d'être usé bien que cela soit assez rare. En général les tubes qui fonctionnent dans des conditions normales peuvent durer 2 000, 3 000 heures et même plus. Le dépanneur doit cependant vérifier les performances d'un tube qui a fonctionné plus de 1 000 heures.

La vérification la plus simple consiste à substituer un tube neuf au tube ancien. Il est évident que ce tube neuf doit être exactement du même type que l'ancien, sinon l'expérience ne conduira à aucune conclusion valable.

On vérifiera aussi si la T.H.T. est bien celle prévue par le constructeur du téléviseur.

Comme il est difficile de la mesurer, on se contentera d'examiner le dispositif de T.H.T.

Actuellement ce dispositif est combiné avec la base de temps lignes. On examinera par conséquent la lampe de puissance de cette base de temps et le tube redresseur pour la T.H.T., la plupart des montages français utilisant un EY51. Un simple remplacement de tube redresseur peut tout remettre en ordre.

Si l'on s'est assuré que c'est bien le tube cathodique qui est usé, il est possible de lui donner pendant quelques temps une nouvelle vie en le **réjuvenant**. On utilisera le nouveau montage très à la mode actuellement aux Etats-Unis et connu sous le nom de « **Rejuvenator** ».

Il s'agit de chauffer la cathode plus que normalement, en appliquant au filament une tension environ 1,35 fois plus élevée que celle recommandée par le fabricant, soit environ 8,5 V au lieu de 6,3 V, et 5,4 V au lieu de 4 V.

La pièce détachée principale du « Réjuvenateur » est un transformateur 120/6,3 V. Il n'y a d'ailleurs aucun inconvénient à ce que l'on utilise un transformateur possédant d'autres enroulements qui resteront inutilisés.

On fera subir au transformateur les opérations suivantes :

1° Enlever les tôles et mettre à nu l'enroulement 6,3 V qui se trouve généralement au-dessus de tous les autres.

2° Compter le nombre des spires de cet enroulement si cela est possible, sinon le débobiner. Soit n le nombre de spires. Ajouter $0,35 n$ spires de manière que l'enroulement fournisse 8,5 V. Exemple : le nombre des spires est 30, on ajoute $30 \cdot 0,35 = 10,5$ spires, ce qui donne en tout $30 + 10,5 = 40,5$ spires. Si l'on veut utiliser normalement le transformateur par la suite, on prévoira une prise à 30 spires.

3° Remettre les tôles en place et reconstituer le transformateur.

Le montage du réjuvenateur est indiqué par la figure 1. En série avec le primaire on connecte un tumbler interrupteur.

Le secondaire est relié au filament du tube cathodique.

La grille (Wehnelt) est directement branchée à l'une des bornes du primaire.

La cathode est connectée à l'autre borne par l'intermédiaire d'une lam-

pe L de 110 à 120 V 4,5 W, et d'un ensemble comportant en parallèle : un interrupteur Int, un condensateur $C = 1000 \text{ pF}$ et un milliampermètre M de 0 à 10 mA.

L'enroulement filament doit, bien entendu, fournir un courant jusqu'à 1,2 A suivant les tubes cathodiques à régénérer.

Le montage de la figure 1 est évidemment celui d'un redresseur. La tension alternative de 100-120 V est fournie par le secteur. Le tube redresseur est le tube cathodique dont le Wehnelt sert de plaque. La charge est la lampe de 110 V 4,5 W dont la consommation en courant est de $4,5/110 = 0,04 \text{ A} = 40 \text{ mA}$ environ lorsque la tension à ses bornes est de 110 V. En réalité on ne dépassera jamais 10 mA. Normalement l'expérience s'effectue de la manière suivante :

- 1° Fermer l'interrupteur « Int ».
- 2° Brancher au secteur et fermer « I secteur ».
- 3° Au bout de 15 secondes la lampe de 4,5 W doit s'allumer à moitié si le tube cathodique est bon.
- 4° Si la lampe de 4,5 W ne s'allume pas du tout, le tube est mauvais ou tout au moins usé. Dans ce cas ouvrir l'interrupteur « Int » ce qui mettra en service le milliampermètre M qui indiquera le courant cathodique.

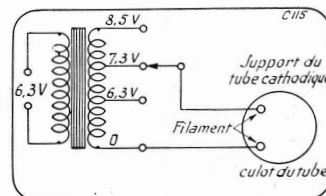


Fig. 2

5° Si aucune déviation n'est obtenue, il y a peu d'espoir de régénérer le tube. Si l'on constate une petite déviation, par exemple 3 ou 4 mA, fermer l'interrupteur Int et attendre quelques minutes.

6° Ouvrir à nouveau l'interrupteur. Si la nouvelle valeur du courant est supérieure à la précédente il y a des chances de remettre le tube en état. Le laisser sous tension une heure environ. Si le tube est devenu bon, la lampe s'allumera à

Les pannes de l'amplificateur M. F.

(SUITE DE NOTRE DERNIER NUMÉRO)

Fonctionnement défectueux de l'étage MF

Comme pour tous les étages du récepteur, la cause d'un fonctionnement défectueux de l'étage MF est toujours plus difficile à trouver que celle d'un mutisme complet.

La méthode dynamique de vérification, que nous avons utilisée pour un premier examen rapide permettant de déceler un mutisme complet sera alors nécessaire. Elle permet en effet d'examiner le comportement de l'étage dans des conditions normales de fonctionnement. Si l'on dispose d'un générateur HF avec atténuateur et si l'on branche à la sortie du récepteur un outputmètre ou un voltmètre alternatif, branché sur le primaire du transformateur de sortie, comme nous l'avons indiqué dans de précédents articles, il est possible d'effectuer des mesures approximatives de gain qui renseigneront sur le comportement de l'étage et permettront de savoir si l'amplification apportée par l'étage correspond bien au chiffre que l'on est en droit d'attendre avec une lampe déterminée. Dans le cas d'un fonction-

nement défectueux, une vérification de la lampe au lampemètre s'impose avant tout autre essai. Si la lampe est bonne, voici quelques défauts que l'on peut rencontrer et les moyens d'y remédier :

1° Manque de sensibilité et de sélectivité.

Très souvent le récepteur manque de sensibilité et de sélectivité. L'usager a pu essayer de régler lui-même les noyaux des transformateurs MF ou les condensateurs ajustables d'accord sur les anciens transformateurs. Les transformateurs MF sont alors complètement désalignés. On effectuera leur alignement selon la méthode exposée dans notre précédent article.

2° Sifflements et accrochages.

Les accrochages de l'étage amplificateur MF sont assez courants. Parfois l'accrochage cesse dès que l'on reçoit une station puissante, en raison de l'action de l'antifading. Il est nécessaire de vérifier en premier lieu si les conditions de fonctionnement du tube MF sont correctes. On vérifiera, notamment la polarisation au repos. S'il s'agit d'un récepteur commercial, la disposition du câblage n'est pas à incriminer. Les connexions doivent en effet être de longueur minimum et la connexion de grille éloignée le plus possible de la connexion de plaque. Cette précaution doit être particulièrement respectée lorsque le tube amplificateur MF est de pente assez importante, comme c'est le cas avec une pentode 6BA6. Les retours de masse des condensateurs de découplage de cathode et d'écran doivent être judicieusement choisis.

Rappelons que certains jeux de transformateurs sont prévus pour des lampes bien déterminées. Un jeu de MF pour tubes de la série octal ne convient pas pour des tubes miniatures alternatif de pente plus élevée.

Dans le cas d'un accrochage avec un ancien tube dont une couche de peinture métallisée forme blindage, on vérifiera si la métallisation est bien reliée à la broche correspondante de la lampe.

Les oscillations parasites se manifestent souvent au voisinage de l'accord sur des émissions, par des sifflements qui deviennent plus graves

dès que l'on se rapproche de l'accord exact. On peut constater encore du motor-boating : une oscillation parasite prenant naissance, une forte tension se trouve appliquée à la détectrice, ce qui actionne l'antifading. L'oscillation cesse brusquement, la lampe étant fortement polarisée, pour reprendre aussitôt, et tout recommence. Le motor-boating se transforme en sifflement continu lorsque l'amplitude des oscillations parasites n'est pas assez importante pour déclencher l'intervention de l'antifading.

Pour remédier aux sifflements et accrochages, diverses solutions sont possibles. On commencera par disposer en série dans chaque primaire de transformateur MF, à l'extrémité de l'enroulement reliée au + HT, une résistance de 3 à 5 k Ω , découpée par un condensateur de 0,1 μ F. On évite ainsi très souvent des oscillations parasites dues au couplage représenté par la résistance du deuxième condensateur électrolytique de filtrage, qui s'accroît par suite du désèchement de ce condensateur. Une bonne précaution consiste à le shunter par un condensateur au papier de 0,1 μ F, offrant une réactance très faible aux courants MF.

On vérifiera si le récepteur comporte un filtre MF à la sortie de la détectrice. Le plus souvent ce filtre est constitué par une cellule en π comprenant une résistance de 50 k Ω et deux condensateurs au mica de 50 ou 100 pF. La préamplification de tension doit avoir entre la plaque et la masse un condensateur au mica, de 100 à 500 pF, servant à écouler vers la masse la MF résiduelle risquant de provoquer des accrochages.

Dans certains cas rebelles, et après avoir procédé à différents essais de découplages, blindages, etc., on pourra, en dernier ressort, diminuer l'amplification de l'étage en augmentant la polarisation et même en amortissant légèrement le circuit de grille du tube MF. La résistance de shunt de ce circuit sera de valeur la plus élevée possible (100 à 50 k Ω) jusqu'à la limite d'accrochage. Il est évident que cette solution ne constitue qu'un remède provisoire, qui ne saurait être appliqué à un récepteur judicieusement conçu.

(A suivre.)

H. THOMAS.

moitié comme indiqué pour un tube en bon état. Si la régénération n'est pas encore atteinte, prolonger l'expérience tant que l'on constate une augmentation de courant redressé.

Il n'est pas nécessaire d'appliquer les 110 V entre la cathode et le Wehnelt pendant l'opération de régénération, aussi, on peut enlever la lampe L et ne la remettre qu'au moment où l'on effectue la vérification de l'émission cathodique à l'aide de M.

Lorsque la régénération est obtenue, on peut laisser subsister, pendant le fonctionnement normal du téléviseur, la tension de 8,5 V qui, de l'avis de certains techniciens américains auxquels nous laissons la responsabilité de leurs dires ne serait pas nuisible à la vie du tube, d'autant plus qu'il s'agit d'un tube ne bénéficiant que d'un sursis.

Pour le fonctionnement permanent avec plus de 6,3 V, on peut réaliser le montage de la figure 2, qui consiste à couper les fils d'alimentation filament du tube et à intercaler un transformateur 6,3/6,3-7,3-8,5 V permettant d'appliquer au filament à volonté ces trois tensions suivant besoin.

L'apprentissage et l'enseignement technique dans les industries radioélectriques

(Suite de la page 282)

Examens du C.A.P. de Radio

Chaque année, le S.N.I.R. est chargé par la Direction des Services de l'Enseignement de constituer le jury des examens des C.A.P. de Radio et de préparer en détail les épreuves qui s'échelonnent pendant la plus grande partie du mois de juin et comportent : épreuves pratiques, épreuves écrites et épreuves orales.

En 1952, sur 282 candidats présentés aux examens du C.A.P. dans la région de Paris, 138 ont été reçus (49 0/0), dont 35 avec mention « bien » et 5 avec mention « très bien ».

Un C.A.P. de dessinateur en radioélectricité est à l'étude.

Brevets de la Radio

Il en existe plusieurs :

Le brevet professionnel de Radioélectricien, examen auquel peut parvenir le titulaire du C.A.P. de Radio après deux années, au minimum, de cours de promotion du travail, permet d'accéder à la qualification d'agent technique.

Le Brevet de radiotechnicien doit sanctionner la formation entièrement scolaire.

Le décret 52-178 du 19/2/52 (J.O. du 21.2.52) institue des examens publics en vue de la délivrance de diplômes professionnels dits brevets de technicien, contrôlant la connaissance pratique et complète des techniques relatives à des spécialités.

Le brevet d'enseignement industriel est décerné après quatre années d'études en Collège technique (Arrêté du 17.12.52, J.O. du 10.1.53 page 380).

Des connaissances en Electricité sont indispensables à l'exercice de votre profession. Lisez « Le Moniteur professionnel de l'Electricité ».

Spécimen : E.T.P., 18 bis, villa Herran, Paris (16^e).

Taxe d'apprentissage

La formation professionnelle est assurée par les soins du S.N.I.R. grâce aux subventions reçues à cet effet des entreprises au titre de la **Taxe d'Apprentissage** à laquelle elles sont assujetties. Les charges toujours plus lourdes imposées par cet enseignement font au S.N.I.R. une obligation de plus en plus pressante d'accélérer la rentrée de ces fonds. Les entreprises doivent se persuader que, pour que leur subvention soit efficace, elles doivent non pas l'adresser au hasard des nombreuses sollicitations dont elles sont l'objet, mais la concentrer sur le S.N.I.R. qui, centralisant tous les besoins de la formation professionnelle des radioélectriciens et électroniciens, en fait, par conséquent, le meilleur usage dans l'intérêt général de la profession tout entière.

Les fonds de la taxe ne doivent pas être perdus et noyés dans l'enseignement technique général, car ils sont indispensables au S.N.I.R. pour forger, au sein de la profession, l'enseignement technique spécial nécessaire à nos industries.

Pour l'année 1953 (exercice 1952), les subventions ouvrant droit à exonération doivent être accordées conformément aux taux suivants arrêtés par la Commission spéciale de la Taxe d'Apprentissage :

Formation :

Ouvriers qualifiés (OP) et	
Cadres moyens	50 0/0
Enseignement supérieur ...	40 0/0
Enseignement ménager ...	10 0/0

Nous espérons que cet appel du S.N.I.R. sera entendu et que toutes les entreprises utilisant des Radioélectriciens et Electroniciens se feront un devoir de lui adresser leur subvention, prise sur les fonds de la taxe d'apprentissage ouvrant droit à exonération, pour que la profession ait enfin un enseignement technique digne de son importance économique et sociale.

Nouvelles de l'étranger

ALLEMAGNE

Jurisprudence relative au magnétophone

L'enregistrement d'une émission radio-phonique tombe sous le coup de l'art. 15 de la loi allemande sur le droit d'auteur, qui autorise la reproduction pour usage personnel mais sans bénéfice. Cette disposition inquiète la société des auteurs et les fabricants de disques. Le tribunal (Landgericht) de Hambourg a rendu le 23-1-52 un jugement interlocutoire dans l'action intentée par trois fabricants de disques contre un marchand de magnétophones qui avait ré-enregistré les disques sur bande et donné une démonstration publique. Les considérants sont les suivants :

1° La copie d'un disque sur bande ne peut être considérée comme une adaptation, mais comme une reproduction appartenant au domaine privé et exclusif de l'auteur de l'œuvre originale ou de l'œuvre de seconde main dont le fabricant est concessionnaire.

2° La copie d'un disque sur bande, n'étant qu'une reproduction, tombe sous le coup de l'art. 15 si elle est réalisée pour l'usage personnel du copiste qui n'entend pas en tirer profit.

3° Le défendeur ayant utilisé la bande pour une démonstration publique a débordé le cadre de l'art. 15 et la reproduction qu'il a réalisée ne peut plus être considérée comme couverte par cet article.

Ainsi, l'enregistrement peut être considéré comme une reproduction ne requérant pas l'autorisation des ayants droit si les conditions de l'art. 15 sont réunies. La Cour fédérale se prononcera en dernier ressort.

(Bulletin U.E.R.)

Droits d'auteur en Allemagne

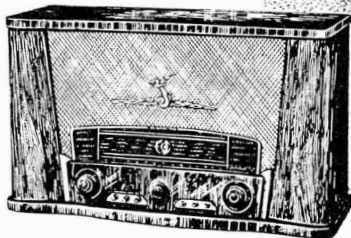
La société G.E.M.A., qui administre à la fois le droit d'exécution et le droit de reproduction mécanique en Allemagne, a encaissé en 1951 17,5 millions de marks se répartissant comme suit :

Radiodiffusion	27,6 0/0
Films	9,4 0/0
Disques et magnétophone ..	18,6 0/0
Etranger	4,2 0/0
Concerts publics	40,2 0/0

Les frais d'administration atteignant 28 0/0, 12,6 millions de marks ont été répartis entre les ayants-droit (G.E.M.A. Nachrichten, 8/52).

ONDIA *présente le* 93 TRADITION

2
CANAUX
2
HAUT-PARLEURS
2
CLAVIERS
MUSICAUX
5
GAMMES DONT
2 O.C. ÉTALÉES



RÉCEPTEUR HORS-CLASSE
par sa puissance dans une
MUSICALITÉ D'UNE FIDÉLITÉ
EXCEPTIONNELLE

ONDIA

112, Rue de CLIGNANCOURT-PARIS. 18°
Crédit: 6. 9. 12 Mois

ENFIN UNE PLATINE 3 VITESSES DE GRANDE CLASSE !



MÉCANIQUE IMPECCABLE
MUSICALITÉ INCOMPARABLE



PRODUCTION

— PATHÉ-MARCONI —

PUBL. RAPH

RECHERCHE DE PROFESSIONNELS

RADIO-ÉLECTRICIENS

Complétant son organisation, RECORDON recherche, dans plusieurs régions, des professionnels Radio-Électriciens d'un standing affirmé, pour entretien des machines déjà livrées et contact avec clientèle nouvelle (conditions d'entretien et revente très intéressantes).

RECORDON, de classe internationale, s'est placée à Paris et dans les régions où elle a été introduite, au tout premier plan des machines à dicter par le nombre des ventes réalisées et par le service qu'elle donne aux usagers.

Ecrire : RECORDON, 13, boulevard Voltaire, Paris-11°.

Ces perfectionnements ont fait de la
NOUVELLE "Recordon SUPER"
la 1^{re} MACHINE à DICTER
du marché,
la plus pratique !

Comme hier
enregistrement sur les
**EXTRAORDINAIRES DISQUES
PAPIER MAGNÉTIQUE (3 gr.)**
Se plient, se postent, s'effacent Permettent
de traiter un sujet par disque, de ne donner
à chacun que les disques qui le concernent
Permettent de prendre un double.

Mais en plus aujourd'hui

- **Capacité d'enregistrement triplée** (1 à 4 pages dactylographiées par disque)
- **Disques servant 300 fois et plus** (prix de revient quelques centimes)
- **MICRO** ultra-sensible enregistrant à toutes distances Élimination des bruits d'ambiance
- **HAUT-PARLEUR PUISSANT** permettant des émissions à grande puissance (publicitaires, etc.)
- **CAPTEUR TELEPHONIQUE**
- **PRISE RADIO** permettant la constitution de discothèques

Se plie
Se poste



* **TOUJOURS** une mallette
EXTRA-LÉGÈRE de 5 Kgs 800
qui vous suit et s'emploie partout

89.500 Frs

THERMIONIC - MABILLE
13, Boul. VOLTAIRE - PARIS
Tél. : VOLtaire 23-10

Recordon
LA "SECRÉTAIRE PORTATIVE"

LOEWE OPTA

Le véritable maître des ondes, qui vous donne
aujourd'hui la technique de demain !

LES NOUVEAUX MODÈLES D'IMPORTATION
SONT ARRIVÉS : à partir de Frs **63.900**
avec 2 haut-parleurs et ondes ultra-courtes

LOEWE-RADIO-FRANCE

52, Bd des Batignolles - PARIS-17°
Téléphone : MARcadet 02-46
PUBL. RAPH

DÉPANNAGE DES MACHINES MAGNÉTIQUES

Nouvel l'Étr

(Suite de la page 286)

Symptômes	Causes de la panne	Remèdes
Ralentissement du fil ou du ruban pendant le fonctionnement.	Pression excessive sur les tambours ou la tête magnétique. Tambour ou cabestan encrassé ou glissant.	Fil ou ruban défectueux, dérèglement, trop grande résistance du tambour dérouleur. Nettoyer ou rôder la surface.
Rupture du support, fil ou ruban, ou échappement en dehors des guides.	Défauts mécaniques du fil ou du ruban, nœuds ou collures défectueuses. Panne du moteur. Frein de bobine défectueux. Bobinage défectueux. Système d'arrêt défectueux. Grippage ou frottement d'un pivot. Frottement avec un coin de la platine. Frottement avec le couvercle de la tête.	Réparer ou remplacer. Vérifier l'organe défectueux. Rebobiner le fil ou le ruban. Revoir les freins. Vérification et réglage. Réglage de la tête, réglage de la came commandant la tête dans les machines à fil. Régler l'angle de passage et la pression.
Accumulation excessive de dépôt sur les guides ou les galets.	Désalignement des guides et des galets. Pressage trop intense d'un guide. Surface d'un guide rugueux. Support magnétique défectueux, ruban à enduit peu adhérent.	Réalignement ou remplacement, vérification des surfaces. Réglage de la pression. Polir cette surface avec pâte à poncer. Vérifier et remplacer le ruban.
Ronflements intenses.	Inversion de la fiche d'alimentation. Fil magnétique défectueux. Disposition défectueuse des fils d'entrée du microphone. Élément des lampes en court-circuit, contact des cathodes. Capacité coupée ou épuisée. Influence du champ des moteurs sur la tête magnétique. Action du champ magnétique du transformateur d'alimentation sur la tête magnétique. Vibrations musicales des tôles du transformateur. Ronflement direct du moteur synchrone. Vibrations du moteur transmises à l'amplificateur de tension. Mise à la masse défectueuse de la tête d'enregistrement.	Changer le sens de la fiche. Essayer un autre fil. Éloigner les fils d'entrée. Vérifier les lampes et principalement les amplificatrices de tension. Vérifier les capacités de découplage et de filtrage. Utiliser une tête convenablement blindée, et modifier les positions des moteurs par rapport à la tête. Modifier la position du transformateur par rapport à la tête. Resserrer les tôles. Vérifier la fréquence du courant du secteur, vérifier la suspension élastique du moteur. Vérifier la suspension du moteur. Vérifier et remplacer la tête.

(Suite page 289)

ETATS-UNIS

Accrochons les wagons

La télévision peut apporter une aide appréciable aux opérations de triage des rames de wagons de marchandises. Des essais viennent d'être poursuivis pendant plusieurs semaines par la Cie de chemin de fer Baltimore & Ohio, avec des ensembles de télévision industrielle.

Une première communication à distance faisait apparaître sur l'écran installé devant le préposé à la tenue du registre les numéros des wagons sur la ligne d'arrivée.

Une deuxième liaison télévisée était réservée aux contrôleurs des opérations de triage. On en a profité pour mettre en service deux caméras de télévision nouvelles et plus légères encore, un peu plus de 3 kg. seulement.

Télévision pour aveugles

L'American Foundation for the Blind distribuera prochainement aux aveugles un récepteur sonore, recevant les programmes à modulation de fréquence et les émissions sonores de la télévision. Un cadran en Braille permet de faire les réglages. (Broadcasting).

Tambour électronique

Un tambour électronique, mettant en jeu une puissance supérieure à 1 ch. a été réalisé, qui se recommande par ses régimes transitoires à fronts raides et se stabilité. (Electronica, 8/52).

Enregistrement magnétique des images

Des démonstrations du procédé Bing Crosby ont déjà été données à Hollywood. La Sharp Engineering Co de Chicago a enregistré des signaux ayant une largeur de bande de 5 Mc/s. On pense parvenir à réduire de 7 à 1 le prix des films pour cinéma et télévision. Les Bell Telephone Laboratories auraient abandonné toute recherche jugée « extrêmement impraticable ». Le Dr Engstrom (R.C.A.) estime que les problèmes essentiels sont l'enregistrement à plusieurs pistes et l'obtention de vitesses supérieures. (Broadcasting-Telecasting).

les de anger

Télécommande des émetteurs

La télécommande permet de remplacer le personnel exploitant par des dispositifs électromécaniques. La nouvelle réglementation de la Federal Communications Commission prévoit que les stations de radiodiffusion AM et FM n'utilisant pas d'antennes directrices et dont la puissance est au plus égale à 10 kW peuvent être télécommandées ou exploitées par des opérateurs ayant des qualifications inférieures à celles actuellement exigées. (Bulletin U.E.R., 15/11/52).

GRANDE-BRETAGNE

L'Enseignement technique en Radio et Télévision

Le Joint Standing Committee vient de faire appliquer un plan national d'apprentissage pour les techniciens de la radio et de la télévision. Le patron doit envoyer l'apprenti aux cours du Collège technique un jour entier par semaine (8 h) ou deux demi-journées par semaine ; en plus, l'apprenti est astreint aux cours du soir. La durée de l'apprentissage s'étend sur la période de 15 ou 16 ans à 21 ans (en France de 14 à 18 ans).

Epreuve ultrasonore des pneumatiques

Chez Dunlop, une machine a été réalisée pour examiner très rapidement les défauts des enveloppes de pneumatiques. En effet, les défauts internes des pneus se traduisent pas la présence de filins ou de poches d'air réfléchissant les ondes ultrasonores. On plonge le pneu dans une cuve d'eau où un moteur de 1/4 ch le fait tourner. On applique près de la paroi interne de l'enveloppe un cristal de quartz de 15 mm de diamètre alimenté par un générateur ultrasonore. Projeté sous un angle de 120°, le faisceau ultrasonore est reçu par des cristaux espacés autour de la paroi extérieure et reliés respectivement à un amplificateur séparé avec appareil de mesure donnant une indication visuelle. Pour les gros pneus d'avion, la vitesse est de 6 t/mn et on incline un peu plus le pneu à chaque tour pour balayer toute sa surface. Les indicateurs donnent 80 0/0 de l'échelle totale lorsque le pneu est en bon état. On utilise un générateur de 50 kc/s avec une puissance de 1 W.

DÉPANNAGE DES MACHINES MAGNÉTIQUES

(SUITE DE LA PAGE 288)

Symptômes	Causes de la panne	Remèdes
Fonctionnement défectueux d'un indicateur de modulation pendant l'enregistrement.	Œil magique, ou lampe au néon brûlé. Réglage défectueux de la résistance d'amorçage de valeur trop élevée. Liaison défectueuse de l'élément ou contact imparfait d'une broche de connexion.	Remplacer l'œil ou la lampe. Diminuer la valeur de la résistance. Vérifier et réparer le contact.
Vitesse d'entraînement insuffisante ou irrégulière.	Tension du secteur anormale. Frottement défectueux des galets de pression ou résistances dans le guide de la tête magnétique. Défauts du support magnétique, nœuds ou collure défectueux. Organes d'entraînement mal moulés, diamètre des poulies ou des axes inexacts.	Vérifier, survolter ou dévolter. Régler la pression, nettoyer les surfaces avec du tétrachlorure ; au besoin, rôder avec de la pâte ponce très fine. Supprimer les parties défectueuses. Vérifier les diamètres, remplacer ou modifier les organes défectueux.
Reproduction musicale insuffisante. Notes aiguës insuffisantes.	Accumulation de poussière ou de résidus sur la tête d'enregistrement. Circuit de compensation à l'enregistrement absent ou défectueux. Polarisation ultra-sonore insuffisante.	Nettoyer la tête et le guide avec du tétrachlorure et une brosse. Vérifier et remplacer ce circuit. Vérifier le courant de polarisation et les organes d'oscillation ; remplacer les éléments insuffisants, ou régler le couplage.
Notes graves insuffisantes.	Tête d'enregistrement magnétique usée ou mal étudiée. Courant de polarisation insuffisant dans la tête d'enregistrement. Circuit de compensation absent ou mal étudié au moment de la reproduction. Capacité de découplage ou de couplage mal étudiée. Tête magnétique usée ou mal étudiée.	Remplacer le guide ou la tête, ou vérifier les bobinages. Vérifier l'oscillateur et le bobinage d'enregistrement. Vérifier et modifier le circuit. Vérifier les organes de liaison. Essayer une autre tête, et remplacer l'organe défectueux.
Rupture, échappement ou accumulation irrégulière du fil ou du ruban pendant le rebobinage.	Réglage défectueux de la came de la tête magnétique dans les machines à fil. Serrage insuffisant du frein de la bobine dérouleuse ou perte de puissance du moteur de cette bobine. Bobines d'enroulement ou de déroulement défectueuses excentrées, faussées ou de hauteur trop faible.	Vérifier le réglage de l'entraînement de la tête. Vérifier le serrage, ou le fonctionnement du moteur. Remplacer l'organe défectueux.

R. S.

Le radio-récepteur Radialva "FUGUE"

Le récepteur « Fugue » est un appareil portatif à alimentation mixte : piles et secteur couvrant les gammes standard OC, PO et GO. Le collecteur d'onde pour la gamme ondes courtes doit être une petite antenne. Pour petites ondes et grandes ondes, elle peut être soit un petit cadre incorporé soit une antenne.

Consommation

Alternatif 115 volts, intensité 0,12 ampère.

LAMPES UTILISEES :

Cinq tubes. Une oscillatrice-modulatrice heptode 1R5, une amplificatrice M.F. (à couplage par résistances) 1T4, une seconde amplificatrice M.F. (à transformateur) 1T4, une détectrice préamplificatrice B.F. 1S5, une lampe finale B.F. pentode 3S4.

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES

Moyenne fréquence

455 kc/s.

Alimentation

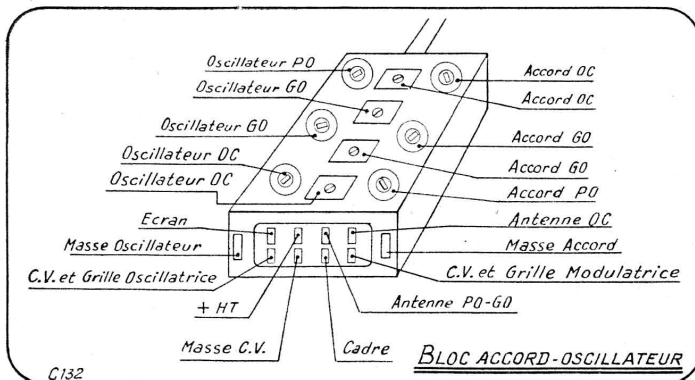
Secteur 110 volts continu ou alternatif et 130 à 240 volts alternatif 50 c/s seulement à l'aide d'un auto-

transformateur spécial. Muni d'un répartiteur de tensions. Redressement par cellules redresseur sec. Cadran éclairé (sur secteur) par ampoules 12 V, 0,06 A.

quettes de branchement. La tension anodique après filtrage (sur secteur) est la même que sur piles : 90 volts.

Haut-parleur

A aimant permanent.



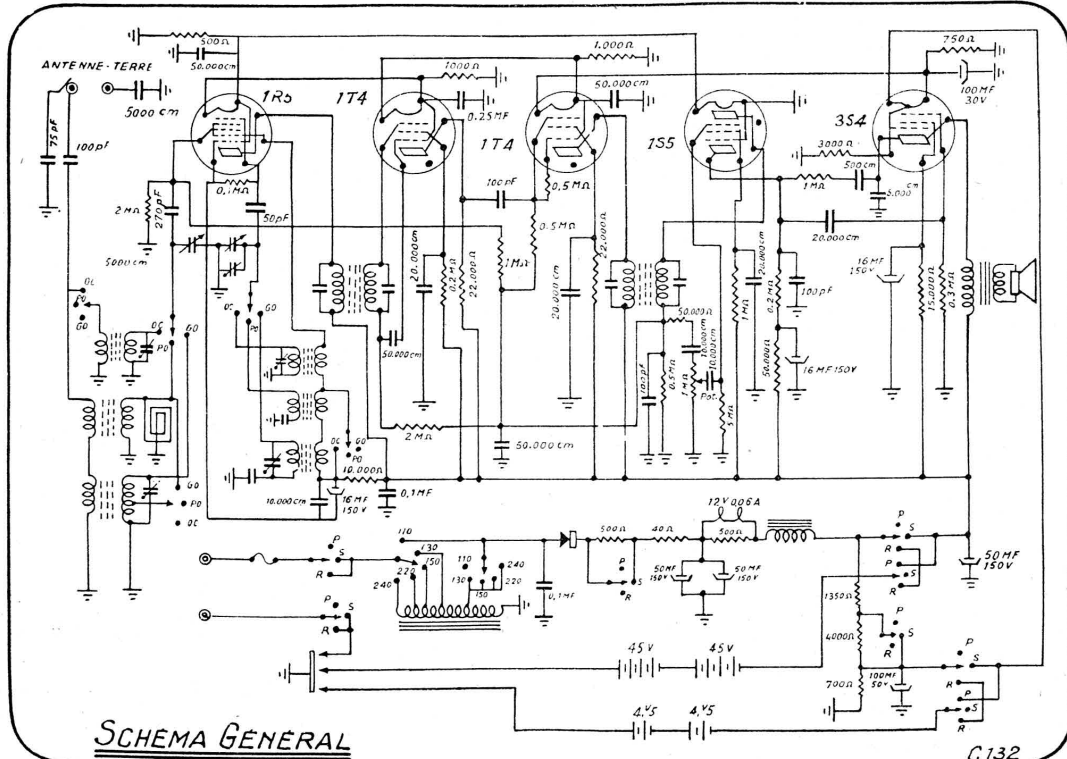
Piles

Tension anodique : Deux piles de 45 volts en série (type 1745 G Leclanché ou similaire), raccordées au moyen de bouchons-prises de courant-chauffage : Deux piles 4,5 volts type Ménage raccordées au moyen de pla-

Commentaires

Récepteur portatif assez sensible donnant des résultats satisfaisants sur cadre, grâce à l'emploi de deux étages d'amplification moyenne fréquence.

R.-Ch. CUIN.



SCHEMA GENERAL

C132

Questions économiques

(SUITE DE LA PAGE 291)

EXPORTATION DE BILLETS DE BANQUE FRANÇAIS PAR LES FRANÇAIS SE RENDANT A L'ETRANGER

A partir du 11 janvier 1953, cette exportation est limitée à 10.000 francs non inscrits sur le passeport, au lieu de 20.000 francs précédemment.

C'est la douane qui veillera à l'application de ces mesures.

Pour ce qui concerne les devises pouvant être emportées et qui doivent être mentionnées sur le passeport, elles sont comme suit pour les pays ci-dessous :

	Billets de banque	Chèques
Angleterre,		
Irlande,		
Ecosse	10 livres	20 liv.
Belgique . . .	4 200 fr. B	
Egypte	20 livres	80 liv.
Espagne	3.750 pesetas	
Etats-Unis . .	300 dollars	
Hollande . . .	100 florins	215 flor.
Italie	52.200 liras	
Suisse (1) . .	370 fr. S	

(1) Au lieu de 370 fr. S. 50 fr. seulement pour les originaux des départements suivants : Ain, Ardèche, Bas-Rhin, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Htes-Alpes, Hte-Marne, Haut-Rhin, Hte-Savoie, Isère, Jura, Loire, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Rhône, Savoie, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Vosges.

Voyages d'affaires

Les frais inhérents aux voyages d'affaires doivent être couverts par prélèvement sur les comptes E.F.A.C. (s'adresser à sa banque habituelle).

A défaut de cette possibilité, les intermédiaires agréés sont autorisés à délivrer en dehors de l'office des changes aux voyageurs pour affaires, munis d'une attestation d'une Chambre de commerce ou du Centre National du Commerce extérieur, les montants maxima suivants :

Belgique, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Allemagne de l'Ouest, Suisse : contre valeur de 15.000 francs français ;

Espagne : accreditif de 15.000 fr.

Pour le Maroc en passant par l'Espagne en automobile : 12.000 francs français en plus.

Pour l'Italie, les automobilistes peuvent se munir de bons d'essence (30 litres par jour) à l'E.N.I.T., 23, rue de la Paix, Paris.

LÉGISLATION SOCIALE

NOUVEAU BAREME DES COTISATIONS POUR ACCIDENTS DU TRAVAIL

Arrêtés du 12 et du 22/12/52 ; J.O. du 14 et du 27/12/52 :

Commerce de matériel électrique et radioélectrique (détail).

Numéro du risque à la Sécurité Sociale : 742-14.

Taux net de cotisation : 1,40 0/0.

CONGES DE NAISSANCE

Aux termes de l'art. 3 de la loi du 18 mai 1946, les employeurs doivent donner aux pères de famille, un congé de 3 jours à l'occasion des naissances. Ce congé donnant droit à une indemnité égale au montant du salaire qu'ils auraient touché s'ils avaient travaillé pendant ces 3 jours.

Cette indemnité est remboursée par les Caisses d'Allocations Familiales aux employeurs.

Une décision de la Commission de première instance de Paris est intervenue en date du 20 mai 1952 donnant à la Caisse d'A.F. qui prétendait ne devoir verser qu'une indemnité limitée.

(Moniteur C. et I.)

LA DEDUCTION FISCALE DES COTISATIONS D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les cotisations versées au titre des allocations familiales peuvent figurer parmi les charges déductibles de l'ensemble des revenus pour l'assiette de la surtaxe progressive, sauf, bien entendu — et il est à penser que c'est précisément dans ce cas que certains agents des contributions indirectes ont été amenés à refuser la déduction — si ces cotisations sont déjà entrées en compte pour la détermination des revenus nets des différentes catégories comprises dans les bases de la taxe proportionnelle.

(Rép. Min. J.O. Déb. Parl. (A.N.), 18/12/52, p. 6545.)

ASSURANCE VIEILLESSE DES COMMERÇANTS AMNISTIE EN FAVEUR DES RETARDATAIRES

C'est avant le mois de mars 1953 que les personnes qui ne se sont pas encore mises en règle vis-à-vis des Caisses d'Assurance Vieillesse des Commerçants et Industriels pour le paiement des cotisations exigibles au titre des années 1949 et suivantes, doivent faire le nécessaire pour obtenir la validation gratuite des années antérieures à 1949.

ALLOCATIONS FAMILIALES COTISATION DES EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Nous rappelons que les employeurs et travailleurs indépendants doivent une cotisation fixée chaque année, pour la période qui va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, en fonction de leurs revenus professionnels de l'exercice clos l'année précédente et qu'ils doivent déclarer aux Caisses avant le 30 juin de l'année en cours.

C'est ainsi que tout employeur ou travailleur indépendant devait déclarer avant le 30 juin 1952, le chiffre de son revenu professionnel au cours de l'année 1951, ou tout au moins résultant de l'exercice clos en 1951 tel qu'il l'a déclaré d'ailleurs à son contrôleur au début de l'année 1952 et c'est en fonction de ce chiffre que la Caisse établira sa cotisation pour la période qui va du 1^{er} juillet 1952 au 30 juin 1953.

Bien que ce taux soit actuellement inchangé, nous le signalons à nouveau pour donner satisfaction à de nombreux lecteurs.

Cotisations annuelles

Revenu professionnel compris entre		
120.001 et 180.000 fr.	4.800 fr.	
180.001 et 240.000 fr.	7.200 fr.	
240.001 et 300.000 fr.	9.600 fr.	
300.000 et 360.000 fr.	12.000 fr.	
360.001 et 420.000 fr.	14.000 fr.	
420.001 et 480.000 fr.	16.000 fr.	
480.001 et 600.000 fr.	19.200 fr.	
600.001 et 720.000 fr.	24.000 fr.	
720.001 et 840.000 fr.	28.800 fr.	
840.001 et 960.000 fr.	33.600 fr.	
960.001 et 1.080.000 fr.	38.400 fr.	
revenu supérieur à 1.080.000 fr.	42.000 fr.	

Cotisation minima forfaitaire

La cotisation minimum forfaitaire est taxée comme suit dans le département de la Seine :

Travailleurs indépendants (Commerces divers), catégorie 2 : 6.000 francs.

Dans les autres départements, le montant de la cotisation minimum est calculé en appliquant la cotisation du département de la Seine et les abattements fixés pour la détermination du salaire au chef-lieu de département dans lequel l'assujéti exerce son activité.

Bien entendu, les abattements de zone sont ceux en vigueur au moment où la loi est intervenue, soit le 11 février 1950, c'est-à-dire ceux qui sont applicables pour la détermination du salaire servant de base au calcul des prestations.

Le montant de la cotisation ainsi calculé est arrondi le cas échéant au multiple de 50 fr. immédiatement inférieur.

Fiscalité



AVIS RELATIF AU PREMIER DES TIRAGES AU SORT PREVUS POUR L'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT LIBERATOIRE DU PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Le 5 janvier 1953, à dix heures, il a été procédé publiquement dans l'une des salles du ministère des Finances, au tirage au sort de dix-sept des bulletins prévu par l'arrêté du 27 novembre 1952.

Ces bulletins étaient revêtus des chiffres suivants : 03, 10, 11, 19, 28, 29, 33, 36, 42, 43, 44, 48, 57, 71, 82, 98, 99.

En conséquence, seront appelés au remboursement, dans les conditions fixées par les articles 5 de la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948 et 2 de l'arrêté du 9 du même mois, tous les certificats, à quelque tranche qu'ils appartiennent, dont le numéro se terminera par l'un des groupes de deux chiffres sortis au tirage.

(J.O. du 6/1/53.)

QUAND SONT PAYABLES LES IMPOTS DIRECTS ?

Aux termes des articles 1663 et 1732 du Code Général des Impôts modifiés par les articles 29 et 30 de la loi de finances pour l'exercice 1952, les impôts directs, produits et taxes assimilés sont exigibles le dernier jour du mois suivant celui de la mise en recouvrement du rôle.

Une majoration de 10 0/0 est appliquée aux cotisations ou fractions de cotisations qui n'ont pas été réglées le 15 du troisième mois suivant celui de la mise en recouvrement du rôle.

(Rép. Min. J.O., Débat. Parl. (C.R.), 18/12/52, p. 2603.)

POUR EVITER LA PENALITE DE 10 0/0 EN CAS DE RETARD DANS LE PAIEMENT DES IMPOTS DIRECTS

Le ministre des Finances et des Affaires économiques rappelle qu'il a été prescrit à différentes reprises aux comptables du Trésor d'examiner dans un esprit de large bienveillance les demandes individuelles de délais supplémentaires de paiement formées par des contribuables de bonne foi, momentanément gênés et qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, justifient ne pouvoir s'acquitter de leurs obligations fiscales dans les délais légaux.

Ces dispositions bienveillantes ont été rappelées tout récemment. Pour bénéficier de ces dispositions favorables, il appartient aux contribuables de se mettre individuellement, et avant la date d'application de la majoration de 10 0/0 en rapport avec leur percepteur pour lui exposer leur situation personnelle.

L'octroi de délais supplémentaires aux intéressés n'aura pas pour effet de les exonérer de la majoration de 10 0/0 qui est appliquée automatiquement, conformément aux dispositions du code général des impôts, à toutes les cotes non acquittées à la date prévue.

Mais ces redevables, dès qu'ils se seront libérés du principal de leur dette, dans les conditions fixées par leur percepteur, pourront lui remettre une demande en remise de la majoration de 10 0/0. Ces requêtes sont examinées avec bienveillance.

(Rép. Min., J.O., Déb. Parl. (C.R.), 18/12/52, p. 2603.)

IMPOSITIONS DIRECTES (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle) Décret 52-1384 - 22-12-52 J.O. 27-12, pages 12034-12035

Impositions directes

Les taux de base en proportion desquels les impositions perçues au profit des départements et des communes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle se répartissent entre la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation et la patente sont à partir de l'année 1953, fixés ainsi qu'il suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,25 0/0 ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties, 0,65 0/0 ;

Taxe d'habitation, 1,75 0/0 ;

Patente, 1,25 0/0.

Le décret n° 47-1754 du 8 septembre 1947 est abrogé.

LES DELAIS ACCORDES PAR LES PERCEPTEURS EN CAS DE RECLAMATIONS DES CONTRIBUABLES AUPRES DES C.D.

Le Secrétaire d'Etat aux Finances fait connaître que lorsque les percepteurs sont avisés par les contribuables du dépôt de réclamations auprès de l'administration des Contributions directes (C.D.) ils acceptent toujours d'accorder des délais aux redevables, à moins qu'il ne s'agisse de réclamations manifestement dilatoires formées par des contribuables d'une mauvaise foi évidente.

Les comptables prennent, en outre, l'attache du service de l'assiette en vue de savoir si les demandes présentées par les contribuables sont ou non, susceptibles d'une suite favorable.

Dans l'affirmative, les percepteurs suspendent le recouvrement des cotisations pour lesquelles il est envisagé d'accorder un dégrèvement. Dans la négative, ils sont tenus, sous leur responsabilité, de reprendre les poursuites.

Si la majoration de 10 0/0 pour paiement tardif doit être appliquée automatiquement aux dates fixées par la loi, il n'en reste pas moins qu'en cas de dégrèvement de l'impôt elle est, à due concurrence, allouée d'office en remise. Au demeurant, les percepteurs ont soin d'agir avec humanité et courtoisie, en particulier à l'égard des catégories de contribuables, telles que les personnes âgées « économiquement faibles », propriétaires d'une petite maison.

(B.M.O., 20/12/52.)

STOCKS - LOI DE FINANCES DU 14 AVRIL (art. 10)

L'évaluation est réduite en franchise d'impôt du stock indispensable au fonctionnement de l'entreprise (stock outil).

L'entreprise dont la durée de rotation des stocks est très longue, a intérêt à utiliser le système indiciaire. Celle dont le stock tourne très vite doit opter pour le système quantitatif car il est probable que les indices officiels resteront toujours au-dessous des majorations réelles des prix (pour 1952 par exemple, ils ont été fixés compte tenu d'un abattement moyen de 10 0/0).

On calcule bien entendu sur le prix de revient.

Moyenne de la valeur au prix de revient des stocks existant aux inventaires des exercices clos en 1949 et 1950.

Le stock sera versé tous les 4 ans et ajusté à la moyenne des stocks existant à la clôture des trois exercices précédant celui pour lequel la révision est effectuée, mais pour la première fois en 1955.

La réévaluation des stocks ne joue que pour les entreprises au bénéfice réel, celles au forfait ne peuvent en profiter.

Pour 1952, 50 0/0 seulement de la décote, le reste sur exercice ultérieur.

Il pourra dépasser 50 0/0 de son montant maximum si le bénéfice fiscal de l'entreprise après décote demeure au moins égal à 115 0/0 du bénéfice imposé à raison des résultats de l'exercice clos en 1950.

Deux systèmes décote ou dotation :

— Décote directe sur la valeur du stock ;
— Dotation au passif du bilan.

Tableau des indices :

Matériel électrique, appareils de chauffage et de cuisine 1,25, c'est-à-dire décote de 25 0/0.

Tous autres produits industriels non dénommés 1,20.

Par tolérance administrative on n'appliquerait de pénalité que le 15 juin prochain bien que la date du dépôt des déclarations et déclarations rectificatives ait été fixée au 31 mai.



pas de question!

en Radio
— comme —
en Télévision
qui parle
ANTENNE
— pense —
irrésistiblement

M. PORTENSEIGNE S.A.
— au capital de 7.500.000 francs —
80-82, RUE MANIN, PARIS (XIX) — BOTZARIS 31-19

AGENCE DE LILLE : ETS DURIEZ, 108, RUE DE L'ISLY



**SALON NATIONAL
DE LA
PIÈCE DÉTACHÉE
Radio-Télévision**

Le Salon est organisé par :

Le S.I.P.A.R.E. (Syndicat des Industries de Pièces Détachées et Accessoires Radiodélectriques et Electroniques) avec la collaboration de : La Chambre Syndicale des Constructeurs de Compteurs, Transformateurs de Mesure et Appareils Électriques et Electroniques de Mesure de Contrôle; Le S.C.A.E.T. (Syndicat des Constructeurs d'Appareils Radio Récepteurs et Téléviseurs); Le S.I.T.E.L. (Syndicat des Industries de Tubes Electroniques); le Syndicat des Constructeurs Français de Condensateurs électriques fixes

Invitation

Nous invitons nos lecteurs de la Métropole de l'Union Française et de l'Étranger, à visiter le SALON NATIONAL DE LA PIÈCE DÉTACHÉE RADIO-TÉLÉVISION qui aura lieu à Paris, au Parc des Expositions, Porte de Versailles, du 27 Février au 3 Mars inclus.

Le Commerce Radio-Télévision et Électro-Ménager

SALON RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

Découpez cette invitation; elle sera valable pour votre entrée gratuite au SALON

Y.P.

Groupez tous vos Achats!

L'INCOMPARABLE
SÉRIE DES CHASSIS

SLAM

*Vous permettra de satisfaire toutes les demandes de votre Clientèle **

SLAM 46.I.

4 Gammas : PO-GO-OC-BE
6 Lampes : 6BA6, 6BE6, 6AT6,
6AQ5, 6AF7, 6XA.
HP 17 cm. à excitation.

15.500 fr.

Non câblé : 14.200 fr.

SLAM 48.G.

4 Gammas : PO-GO-OC-BE
8 Lampes Push-Pull : 6BA6,
6BE6, 2 6AV6, 2 6AQ5,
6AF7, 3Y3GB.
HP 21 cm. Grand cadran.
4 Glaces.

22.100 fr.

Non câblé : 20.600 fr.

SLAM

46.F.

4 Gammas :
PO-GO-OC-BE
6 Lampes :
6AF7, 6XA,
6BA6, 6BE6,
6AT6, 6AQ5,
HP 20 cm
à excitation.

16.500

Non câblé :
15.200 fr.

Remise habituelle
à MM. les Revendeurs.

Ne sont utilisées dans
la construction de ces
châssis que des pièces
détachées de premières
marques :
ALVAR, VEDOVELLI,
REGUL, RADIOHM, etc...

LE MATÉRIEL SIMPLEX

4, RUE DE LA BOURSE
PARIS-2° RIC. 62-60



Table des Matières

Questions Economiques.

Foires et Salons : N° 1, p. 4 - N° 5, p. 102.
 Baux commerciaux, échelle mobile : N° 1, p. 4.
 Dommages de guerre : N° 1, p. 4 - N° 2, p. 48 - N° 4, p. 91.
 Travaux faits dans l'immeuble par un locataire : N° 2, p. 48.
 Taxe de balayage à Paris : N° 2, p. 48.
 Foire de Paris : N° 3, p. 52 - N° 4, p. 76.
 Condamnation du Ministère Education Nationale pour son Economat : N° 3, p. 52.
 L'Allemagne fédérale : N° 3, p. 52.
 L'expérience Pinay : N° 4, p. 76.
 Permis de conduire : N° 4, p. 76.
 Factures à délivrer : N° 4, p. 91.
 Blocage des prix gaz et électricité : N° 4, p. 91.
 Prêts à la construction : N° 4, p. 91.
 Collectes à domicile (Interdiction) : N° 4, p. 91.
 Appel contre décision du juge des loyers : N° 4, p. 91.
 Bilans - Coefficients réévaluation : N° 4, p. 92.
 Passeports : N° 6, p. 165.
 Certificat bonne vie et mœurs : N° 6, p. 165.
 Permis de conduire : N° 6, p. 165.
 Emplacement Foire de Paris : N° 6, p. 138.

Législation Sociale.

Répartition du travail : N° 1, p. 19.
 Sécurité Sociale (Délai de prescription) : N° 1, p. 19.
 Sécurité Sociale (Majoration retard de paiement) : N° 1, p. 19 - N° 2, p. 18.
 Allocations familiales et prénatales unifiées : N° 1, p. 19.
 Allocations familiales (Recouvrement) : N° 1, p. 19.
 Allocations familiales (exonération cotisations) : N° 1, p. 19.
 Accident du travail (modèle de déclaration) : N° 1, p. 22.
 Médecine du travail : N° 1, p. 22.
 Formation professionnelle en radioélectricité : N° 3, p. 70.
 Echelle mobile : N° 3, p. 71.
 Cours de promotion du travail : N° 3, p. 71.
 Sécurité Sociale (Avantages en nature) : N° 3, p. 73.
 Salaire de base du conjoint : N° 3, p. 83 - N° 4, p. 95.
 L'expérience Pinay : N° 4, p. 76.
 Allocation vieillesse : N° 2, p. 48 - N° 4, p. 95 - N° 5, p. 121.
 Sécurité Sociale (Relèvement du plafond) : N° 4, p. 97.
 Sécurité Sociale (Cotisations d'employeurs et travailleurs indépendants du 1-7-52 au 30-6-53) : N° 5, p. 121.
 Affiliation des gérants de S.A.R.L. : N° 2, p. 48.
 Allocations familiales (Gens de maison) : N° 2, p. 48.
 Contrats de travail (Changement d'employeurs) : N° 2, p. 49.
 Représentants à cartes multiples (cotisations patronales) : N° 2, p. 49.
 Salaires et prix : N° 6, p. 164, 165.
 Durée hebdomadaire du travail : N° 6, p. 165.
 Cotisations S.S. : N° 6, p. 165.
 Gérants non salariés : N° 6, p. 167.
 Assurance vieillesse (conjointes) : N° 6, p. 167.

Fiscalité.

Taxe production (Majoration) : N° 1, p. 20 - N° 2, p. 49 - N° 5, p. 122 (vignettes).

Option pour bénéfice réel : N° 1, p. 20.
 Tantièmes gérants minoritaires : N° 1, p. 20.
 Associés logés : N° 1, p. 20.
 Vérification des comptabilités : N° 1, p. 20.
 Surtaxe progressive (Déduction des primes d'Assurances vie) : N° 1, p. 20.
 Surtaxe progressive (Déduction de frais professionnels) : N° 5, p. 121.
 Dotations pour approvisionnements techniques : N° 1, p. 22 - N° 4, p. 95.
 Assurance vieillesse (Cotisation à déduire des revenus) : N° 1, p. 22.
 La mission du comptable : N° 1, p. 22.
 Brigades polyvalentes : N° 1, p. 22.
 Artisans (Pas de représentants) : N° 1, p. 22.
 Déclaration fiscales : N° 2, p. 49.
 Importations (Suspension taxe production) : N° 3, p. 73.
 Emprunt libératoire (Remboursement) : N° 3, p. 73.
 Acomptes sur impôts (Sociétés) : N° 3, p. 73 - N° 4, p. 92.
 Congés payés (Pas de provision) : N° 4, p. 92.
 Exonération de taxes pour ventes aux touristes étrangers : N° 4, p. 94.
 Rémunération d'associés (déclarations) : N° 4, p. 94.
 Charges déductibles et intérêts servis aux associés : N° 4, p. 94.
 Salaire du conjoint : N° 4, p. 95.
 Loi de Finances du 14-4-52 (Amnistie fiscale, accélération recouvrement d'impôts, Revenus fonciers réels, Interdiction du droit d'exercer et retrait du permis de conduire, Cartes grises, Passeports, Surtaxe progressive, Signes extérieurs de richesse, forfaits, stock outil, Droits de succession (ligne directe) : N° 4, p. 95.
 Exportations : N° 5, p. 121.
 Titre de transport : N° 5, p. 121.
 Timbres de dimension : N° 5, p. 122.
 Factures (Obligations des vendeurs) : N° 5, p. 122.
 Taxe proportionnelle : N° 5, p. 122.
 Bons du Trésor : N° 6, p. 165.
 Stocks et amnistie : N° 6, p. 165.

Prix.

Prix des tubes fin février 1952 : N° 3, pp. 58 et 59.
 Prix imposés : N° 6, p. 138.

Profession Radio.

Loyer d'antenne collective : N° 1, p. 5.
 Répercussion télévision : N° 1, p. 5.
 Registre des sorties : N° 1, p. 5.
 Droits d'auteurs (S.A.C.E.M.) : N° 2, p. 28 - N° 4, p. 75.
 Télévision française au Moulin-Rouge : N° 2, p. 28.
 Récepteurs à sous dans les trains (Etats-Unis) : N° 2, p. 28.
 La radio à Hazleton : N° 2, p. 28.
 Assurances antennes : N° 2, p. 30 - N° 5, p. 103.
 Redevances postes en location : N° 3, p. 51.
 Salon pièce détachée : N° 3, pp. 62 à 65.
 Record réception télévision : N° 4, p. 76.
 Examens C.A.P. radio : N° 4, p. 76.
 Boom sur antennes Télévision : N° 5, p. 101.
 Etats-Unis (affirmations et preuves) : N° 5, p. 101.
 Echange de bons procédés avec télévision britannique : N° 5, p. 101.
 Quinzaine de propagande R.T.F. : N° 5, p. 102.
 Paiement des réparations en Amérique : N° 5, p. 102.

La grille « Electra » récepteur : N° 6, p. 126.
 Poste à piles (réparation) : N° 6, p. 140.
 Ateliers-Ecoles Chambre de Commerce de Paris : N° 6, p. 140.
 Station télévision Milan : N° 6, p. 140.
 Radio et télévision aux U.S.A. : N° 6, p. 140.
 Foire de Paris : N° 6, p. 143 à 157.
 S.A.C.E.M. Télévision : N° 6, p. 158, 164.
 Tab. d'auditeurs en France (avril) : N° 6, p. 162.

Equipeement ménager.

Electroménager (Sect. parisienne) : N° 1, p. 14-15.
 Démonstration d'appareils : N° 1, p. 16-17.
 Salon Arts Ménagers : N° 2, p. 38.
 Marque de qualité du froid : N° 2, p. 39.
 Aspects du marché : N° 2, p. 39.
 Vitrines réfrigérées : N° 2, p. 39.
 Dans les campagnes : N° 2, p. 40.
 Machine à laver : N° 2, p. 45.
 Eclairage BT (Tarifs) : N° 3, p. 64 - N° 4, p. 85 - N° 5, p. 110.
 Frigorifiques en location : N° 4, p. 86.
 Modification tension distribution à Paris : N° 4, p. 86.
 Vente à crédit : N° 4, p. 87.
 Préparation du café : N° 4, p. 86.
 Un nouveau pas en avant : N° 5, p. 100.
 Foire de Paris : N° 5, p. 110.
 Machine à repasser : N° 5, p. 110.
 La vente des réfrigérateurs : N° 5, p. 111, 112, 113.
 Eclairage urbain (Exemple de Dijon) : N° 5, p. 112.
 Le problème des chauffe-eau : N° 5, p. 112-114.
 L'électricité fait tout : N° 5, p. 112.
 Mayonnaises et émulsions : N° 5, p. 113.
 Cuisine moderne : N° 5, p. 113.
 Appareils divers (Machines à laver, à repasser, cuisinières, fours électriques) : N° 5, p. 117.
 Nouveautés étrangères (Cuisinières, réchauds) : N° 5, p. 117.
 Nouvelle armoire à compression SATAM-prestcold : N° 5, pp. 118, 119.
 Conservation fruits et légumes : N° 5, p. 119.
 La clôture électrique : N° 5, p. 120.
 Productivité : N° 6, p. 125.
 Lessiveuse semi-automatique : N° 6, p. 128.
 Adoucissement de l'eau : N° 6, p. 128.
 Electrification des fermes aux U.S.A. : N° 6, p. 128.
 Conservation des pommes : N° 6, p. 126.
 Film parlant d'amateur : N° 6, p. 128.
 Malheur aux barbus : N° 6, p. 128.
 Fraction de l'indemnité de reconstruction à l'installation d'appareils : N° 6, p. 129.
 F.N.A.F., marque de qualité du froid : N° 6, p. 129.
 Plus de buée dans les cuisines : N° 6, p. 129.
 Repassage : N° 6, p. 129.
 Aspirateurs : N° 6, p. 129.
 Ventilateurs et aérateurs : N° 6, p. 129.
 Appareils ultra-soniques : N° 6, p. 132, 134, 136, 137.

(Suite page 296)



TARIFS : Offres, demandes de matériel : 100 fr. la ligne ;

Offres d'emplois : 90 fr.

Demandes d'emplois : 50 fr. la ligne.

Achat et vente de fonds, capitaux et divers : 120 fr. la ligne.

OFFRES D'EMPLOIS

Excellente affaire de RADIO située en BRETAGNE cherche RADIOTECHNICIEN compétent, bon vendeur, possibilités gérance par la suite, très confortable, logement assuré, réf. exigées.— Ecrire au journal N° 311 qui transmet.

MATÉRIEL

A VENDRE : Matériel sonorisation, Ampli 45 w. T.-D., 2 micros, 4 H.P., pavillons, 250 m. câble. — GOB. 41-19.

ACHAT AU PLUS HAUT COURS par n'importe quelle quantité de tout matériel intéressant la T.S.F. et les machines parlantes. Fins de séries. Liquidations même

Table des Matières

(SUITE DE LA PAGE 295)

Technique.

10 points du Television Man : No 1, p. 5.
Ce que tout dépanneur doit savoir : No 2, p. 31 - No 3, p. 53-55 - No 4, p. 79.
Cours élémentaire de télévision : No 2, p. 34 - No 3, p. 56 - No 4, p. 82.
Attractions de vitrines : No 2, p. 37.
Radio service (préamplificateur par pickup) : No 5, p. 105.
Télé-service : No 5, p. 106, 107.
Mise au point des haut-parleurs : No 5, p. 108, 109.
Téléservice : No 6, p. 158, 159.
Ce que tout dépanneur doit savoir : No 6, p. 161.
Cours de radiotechnique : No 6, p. 163.

Syndicalisme.

Marque de qualité du froid (Composition du Comité) : No 2, p. 39.
Fédération Nationale des activités du froid : No 2, p. 46.
Foire d'Équipement ménager : No 2, p. 46.
Assemblée Générale commerçants-détaillants : No 2, p. 49.
Conseil National S.C.R.E.M. mars 1952 : No 3, p. 68 à 70.
Commerçants-détaillants (Expérience Pinay) : No 3, p. 70.
Syndicat Vaucluse (Renouvellement bureau) : No 3, p. 71.
Remise décoration M. Guth : No 3, p. 71.
Décès de M. Resano (Dijon) : No 6, p. 140.
Conseil National S.C.R.E.M. (27 mai) : No 6, p. 164.

par usine entière : Lampes, fils, résistances, postes, châssis, appareils de mesure, pièces détachées diverses. Paiement comptant, enlèvement immédiat. Envoyez liste détaillée avec quantités et descriptions. Proposition par retour. — M. BERTHOLET, 160, rue Montmartre, PARIS (2^e). Tél. CENTRAL 41-32.

FONDS DE COMMERCE

Cause santé à vendre FONDS radio, élec., sonor. Ville centre Bretagne. — M^{re} LE NAVENNEC, Notaire à CARHAIX (Finistère).

Recherchons centre PARIS, grand passage-vente ou fonds de commerce, de préférence en articles ménagers ou électro-radios, bien placé, avec logement. — Ecrire au journal N° 747 qui transmet.

MAGASIN Radio Electr. à MARSEILLE avec appart. à vendre ou gérance. Chiff. 5 M. Prix 1,5 à débattre. Facilités. — Ecrire à la revue N° 271 qui transmet.

DIVERS

POSSEDANT Magasin et vastes locaux. Gds Boulev. recherche entente avec fabricants pour collaboration et vente : réfrigérateurs, articles ménagers, meubles de cuisine. Vente comptant et à crédit. Grosse publicité. Références 1^{er} ordre. — Ecr. HAVAS N° 198/599, 17, rue Vivienne, Paris.

VOLS D'APPAREILS

La Préfecture de Police nous communique :

Il a été dérobé au préjudice de M. BICHER Marcel, commerçant, demeurant 21, rue des Quatre-Cheminées, à Boulogne (Seine), les postes de radio suivantes :

— Un poste de marque LEMOUZY type 723 V (sycomore) portant le n° F.V.D. 54.
— Un poste de marque LEMOUZY type 723 V, n° G.V. 38.
— Un poste de marque LEMOUZY type 516 (macassar) portant le n° F.V. 66.
— Un poste de marque LEMOUZY type 516 n° F.V. 85.
— Un poste de marque LEMOUZY type 516 n° Y.W.U. 85.
— Un poste de marque LEMOUZY type 516 (noyer) n° Y.W. 526.
— Un poste de marque LEMOUZY type 515 (noyer) n° V.W. 63.
— Deux postes RADIOLA, Standard (RA - 20 - U et RA - 25 - U), un UNIC RADIO type Côte-d'Azur, dont les numéros n'ont pu être fournis.
Prière d'aviser, le cas échéant, la Direction de la P.J.

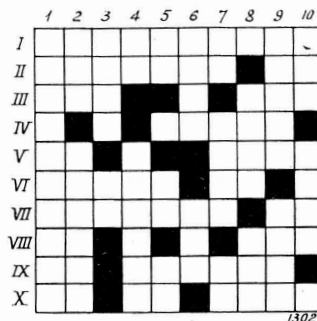
Volé à M. CHARBONNEL, 56, rue de la Verrerie, Paris, le 10 janvier, entre 19 heures et 0 h. 30, un poste Radiola RA 262 U n° 52439, vendu le 20 septembre 1952 par les Ets BALOSSIER, 13, rue Rambuteau. Récompense. Prière d'aviser l'intéressé.

Imp. de Montmartre - LOGIER & Cie
4, Place J.-B.-Clément, Paris
Le Directeur de la Publication : G. DUFOUR

NOS MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

- I. — Capteur de sons.
- II. — Très mauvais conducteur. Note renversée.
- III. — Partie de tube cathodique. Pensionnaire du capitol (renversée).
- IV. — Haut-parleurs détériorés.
- V. — Langue. Voies.
- VI. — Rues. Deux.
- VII. — Peut être juste ou fausse. Du verbe être.
- VIII. — Phonétiquement : a voyagé à Troie. Négation.
- IX. — Règle double. Recouvrent les cathodes.
- X. — Sécurité. Conjonction. Produisent la fameuse tâche.



VERTICALEMENT

1. — Très petites fractions de volt.
2. — Partie d'isolant. Contacts de lampes d'émission.
3. — Sœur de coca. Courant-tension.
4. — Lettres de relais. Se rapporte au vent (de bas en haut).
6. — Protège la chambre. Vieille loi.
7. — Tension élevée. Marque de résistances ou lac américain. Deux.
8. — Protecteur. Nouveau.
9. — Parasite américain. Dans érosion.
10. — Poème renversé. Nuages renversés.

(Solution dans notre prochain numéro)

POUR BIEN ACHETER
Un FONDS, Une INDUSTRIE DE RADIO, D'ÉLECTRICITÉ
FAITES CONFIANCE AU
SEUL CABINET SPÉCIALISÉ
de la profession (PARIS-BANLIEUE)

G. MITTLER

(ANCIEN GROSSISTE)

14, Rue de Naples - PARIS-8^e
Téléphone : LABorde 79-46

GRAND CHOIX DE FONDS - TOUS PRIX
AFFAIRES SÉRIEUSES - BIEN ÉTUDIÉES

*Le premier en date reste toujours
le premier par sa qualité!*



SUPERTONE "DUPLEX"

78 - 45 - 33 1/3 t. m.

A RÉGULATEUR ET RETOUR
AUTOMATIQUE DU BRAS

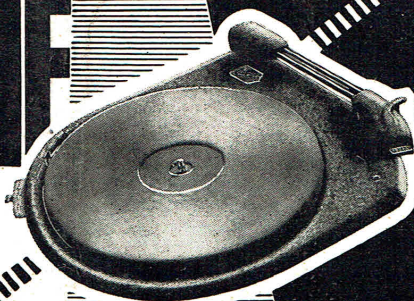
Sa musicalité

Ses performances

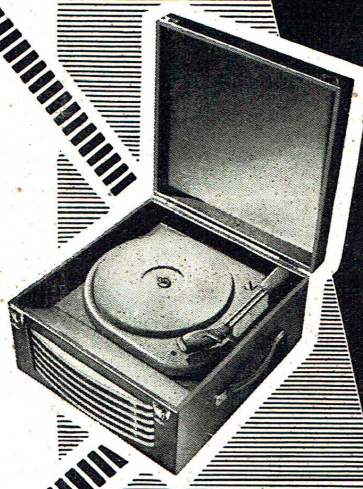
Ses exclusivités...

EN FONT UN TOURNE-DISQUES
D'UNE CLASSE A PART!

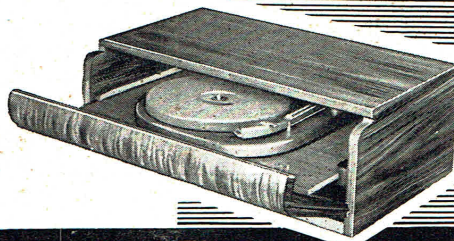
*Essayez...
Comparez!*



PLATINE
3 vitesses
à cellule réversible



**VALISE
ÉLECTROPHONE**
"Electro-quality"



**TIROIR
TOURNE-DISQUES**
noyer
ou palissandre

SUPERTONE

10 BIS, RUE BARON - PARIS-17°

TÉL MAR 22-76

**TIROIRS, ELECTROPHONES
CHASSIS NUS, VALISES.**

EN VENTE CHEZ
TOUS LES BONS DISQUAIRES

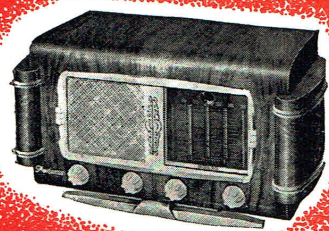
Publi S.A.R.L.

Perfecta

la perfection en radio

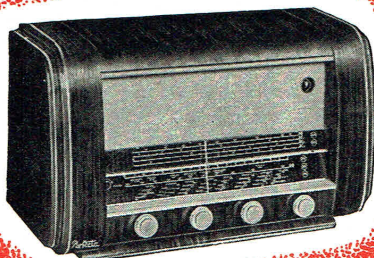
FAIT VOTRE CRÉDIT!

NOTRE ORGANISATION DE CRÉDIT
VOUS DÉLIVRERA
DE VOS ÉCHÉANCES!



RÉGENT

6 lampes - 4 gammes
dont 2 O. C.
bande étalée



AMIRAL

4 lampes - 4 gammes
dont 3 O. C.



QUEEN

8 lampes - 5 gammes dont
3 O. C. équipée à la demande
d'un ensemble 3 vitesses

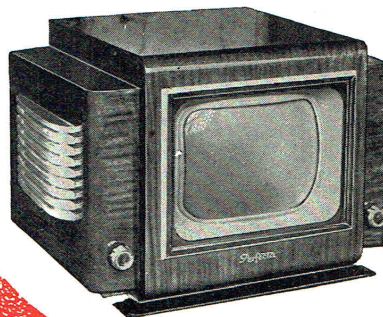
Une gamme
de douze
modèles!

- 1° Facilités de vente.
- 2° De la marchandise dans votre magasin.
- 3° Rapidité et souplesse pour le renouvellement et l'acceptation des affaires faites.
- 4° Dégagement de vos soucis financiers.
- 5° Diminution du capital engagé dans votre affaire.
- 6° Simplification totale de votre comptabilité.
- 7° Réduction de votre personnel.
- 8° Un dépôt régional de postes radio à votre disposition.

TOUS LES AVANTAGES AVEC « PERFECTA »

TÉLÉVISEUR

819 L - ébénisterie luxueuse
fréquence image 185,25 Mc/s
fréquence son 174,1 Mc/s
tube 31 cm



LISTE DE NOS REPRÉSENTANTS AVEC DÉPÔT POUR LA FRANCE, L'UNION FRANÇAISE, LA SUISSE ET LA TURQUIE

ASCHENBRENNER - 18, rue Ste-Hélène STRASBOURG (Bas-Rhin) CHASSAGNIEUX - 14, a. Bridault, NICE (A.-M.) CITEX - Monsieur SAINT MARTIN 31, r. de Courtejaire - CARCASSONNE (Aude) CRENN Roger - 15, rue de Goudic SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord) DANTONEL - Avenue de l'Usine - FUMEL (Lot-et-Garonne) Éts A. F. E. R. - 47 bis, rue de Châtivesle REIMS (Marne) DIOT - 27, r. Hemard-Fernandier, AMIENS DURAND - T.S.F. - ST-LAURENT-DU-PAPE (Ardèche) Éts DUCLORY - Rte de Bains - GIVORS (Rhône) REDON - 34, rue du Pont de la Mousque BORDEAUX (Gironde) HAMEL - 55, rue François-la-Vieille CHERBOURG (Manche) LACROIX - 17, Place Saint-Nicolas CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure) LAGARDE R. - Rue Nouvelle, VILLEMORIS- SUR-ORGE (S.-et-O.) LEDRU - 24, r. du Dr-Leroy - LE MANS (Sarthe) MARCHANDIER Albéric - 2, rue d'Artois LILLE (Nord) MENETRIER - 74, rue J.-J.-Rousseau DIJON (Côte-d'Or)	NOUVELEC - 8, Pl. de la Croix de Bourgogne NANCY (M.-et-M.) L'OUEST RADIOPHONIQUE - 11, rue des Poiliers - ANGERS (Maine-et-Loire) PATRY - 59, rue des Bulins - MONT-ST- AIGNAN (Seine-Inférieure) MALASSIS - Chemin des Montbrunes ANGOULÊME (Charente) QUINET - Maison de la Radio - 19 bd. J.-Jaurès - ORLÉANS (Loiret) S. A. D. E. R. - 19, rue Jules-Lasserre TARBES (Hautes-Pyrénées) TEISSÈDRE - Repr. - NEUSSARGUES (Cantal)	UNION-FRANÇAISE S. A. V. A. M. E. - 29, rue du Château-Yquem CASABLANCA (Maroc) S. O. M. E. N. A. - 86, rue Sadi-Carnot ALGER (Algérie) SUISSE Walter HAUPTLI - Radio Perfecta UNTER ERLINSBACH TURQUIE SEPON DJIVAN - 91-93, Karakoff Palas Sirasi - GALATA ISTANBUL
---	--	--

7 RUE SAINT-GEORGES - NANCY (Meurthe-et-Moselle) - TÉL. 50-67